



**LES  
ACTES  
DE LA  
CONFÉRENCE  
GÉNÉRALE  
MONTRÉAL 1985**



## AVANT-PROPOS

La 4e Conférence Générale du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française, tenue à Montréal du 4 au 7 juin 1985, a réuni cinquante délégués, représentant vingt-neuf des quarante-et-un organismes-membres ainsi que vingt observateurs provenant de diverses institutions.

Elle a été ouverte officiellement par le Président en exercice du CIRTEF, Monsieur Moncef BEN MAHMOUD, Directeur Général de la Radio-Télévision Tunisienne qui a notamment déclaré que l'originalité du CIRTEF a été de dépasser la formule de coopération traditionnelle pour en inventer une nouvelle, fondée sur le partage véritable, la solidarité et la complémentarité et qui repose sur une véritable mise en commun des ressources et une nouvelle orientation de la coopération.

Cette Conférence, tenue dans la ville même où avait été officiellement créé le CIRTEF, il y a huit ans, a été une excellente occasion pour les participants de mesurer le chemin parcouru depuis ce jour de juin 1977, où, à l'issue d'un Colloque International, des Directeurs de Radios-Télévisions francophones, venus de tous les coins du monde, décidaient de la création d'un Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française.

C'est sous l'égide de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique que se tenait ce colloque et il est significatif que le Secrétaire Général de l'Agence ait tenu à être présent pour cette 4e Conférence Générale, confirmant ainsi que le CIRTEF, que l'Agence avait porté sur les Fonts Baptismaux, est devenu, en l'espace de huit ans, un partenaire valable avec lequel l'Agence a récemment signé un accord-cadre de collaboration et de coopération.

Et l'avenir ? le CIRTEF le regarde avec sérénité... confiant qu'il est de pouvoir développer davantage encore la communauté d'idées, de réflexions, de démarches et d'actions, autour de la francophonie, dans le domaine de la communication audiovisuelle.

Les textes qui suivent constituent les actes de la Conférence Générale de Montréal 1985.

Jean-Roland Delaître  
Rapporteur Général et  
Adjoint du Secrétaire Général



## S O M M A I R E

---

- Avant propos	page 1
- La séance d'ouverture	
• Allocution de bienvenue du Président-Directeur Général de la S.R.T.Q., M. Jacques GIRARD	5
• Allocution d'ouverture du Président du CIRTEF M. Moncef BEN MAHMOUD, Directeur Général de la R.T.T.	7
• Allocution du Secrétaire Général de l'A.C.C.T., M. François OWONO-NGUEMA	12
- Ordre du jour	16
- Procès-verbal des délibérations de la Conférence Générale	17
- Rapports des Commissions et Comités	
• Echanges et Coréalisations	24
• Coopération Inter-Chaînes	30
• Formation - Information	33
• Révision des Statuts	35
- Le nouveau Bureau de Direction du CIRTEF et la nouvelle Commission des Finances	37
- Rapports des jurys	
• Télévision	39
• Radio	40
- Séance de clôture	
• Allocution du Nouveau Président du CIRTEF, M. Jacques GIRARD, Président-Directeur Général de la S.R.T.Q.	41
- Liste des participants	53

## ANNEXES

A) Rapport d'activités du Secrétariat Général de mai 1983 à avril 1985	page 62
B) Conférence des Ministres de la Communication <i>Synthèse des travaux et implications pour le CIRTEF</i>	
• Exposé de M. Michel LUCIER, Directeur Général Education-Formation, à l'A.C.C.T.	77
• Exposé de M. Jacques LANDRY, Directeur des Affaires Générales et Adjoint du Vice-Président, Réseau Français de Télévision, S.R.C.	87
C) La coréalisation : des expériences passées et son avenir	
• Résumé des exposés de :	
- M. Jean-Philippe RAPP, R.T.S.R.	91
- M. Georges BRUNET, S.R.C.	94
- M. Pierre-Jean CUILLERRIER, S.R.C.	96
- M. Lynn FOURNIER, S.R.T.Q.	98
- M. Jacques FAURE, S.R.T.Q.	100
D) Questions financières	
• Bilans 1983 et 1984	103
• Budgets 1985, 1986 et 1987	107
E) Procès-verbal de la réunion conjointe des Bureaux de Direction sortant et entrant	109

\* \* \*

## SEANCE D'OUVERTURE

ALLOCUTION DE BIENVENUE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL  
DE LA S.R.T.Q., MONSIEUR JACQUES GIRARD

C'est non seulement un grand honneur, mais également un vif plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui à la 4e Conférence Générale du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française.

Vous êtes pour nous de grands visiteurs venant d'une trentaine de pays, qui apportent avec vous des héritages culturels extrêmement riches et variés. Nous apprécions grandement que vous ayez entrepris d'autant longs voyages pour vous réunir chez nous.

Cette île sur laquelle nous nous trouvons cette semaine, appelée l'Île Charron, est un lieu tout symbolique. Elle symbolise fort bien, en effet, la découverte il y a trois siècles et demi de la Nouvelle France. Car cette île est baignée par le fleuve Saint-Laurent qui fut la porte d'entrée et la grande voie de navigation du Québec, du Canada et d'une partie importante du Nord des Etats-Unis. Après les Amérindiens du Canada, les premiers explorateurs venus de France sont passés devant cette île à la découverte, entre autres, de ce que nous appelons aujourd'hui Montréal, mais qu'ils baptisèrent au point de départ Ville-Marie.

Les premiers visiteurs et explorateurs français, Jacques Cartier, Samuel de Champlain et Paul Chomedey de Maisonneuve ont navigué sur le Saint-Laurent en face de cette île.

En plus de nous rappeler les premiers jours de la Nouvelle France, l'Île Charron peut également symboliser une réalité culturelle d'une extrême importance pour la francophonie québécoise et canadienne.

En effet, la francophonie canadienne constitue, elle aussi comme une île dans un puissant fleuve anglophone. Notre culture québécoise, tout comme la radio et la télévision qui en sont issues et qui la reflètent, est la rencontre entre la culture de la "Nouvelle France", de la "Nouvelle Angleterre" (qui se trouve à quelques kilomètres d'ici), et celle du reste du continent nord-américain. Notre île francophone se trouve baignée quotidiennement par le fleuve américain.

Cette rencontre entre les cultures française, anglaise et américaine sur le sol du Québec a produit une culture nouvelle, ni totalement française, ni américaine, mais vraiment francophone et originale.

J'espère que le fleuve Saint-Laurent et sa longue histoire de découvertes, de communications et de travail inspirera nos entretiens sur cette île au cours des prochains jours et que votre séjour ici constituera une contribution originale à la coopération francophone.

Le CIRTEF est un lieu unique et particulièrement propice pour une telle coopération grâce à ses nombreuses occasions d'échanges et de discussions, et grâce aux apports de vos compétences et de vos riches traditions culturelles.

Permettez-moi de vous rappeler, Mesdames et Messieurs les délégués, que le CIRTEF est né il y a 8 ans, en 1977, à Montréal, à quelques kilomètres d'ici.

Les co-présidents-fondateurs étaient Monsieur Raymond David, alors Vice-Président et Directeur Général du service français de Radio-Canada et Monsieur Yves LABONTE, qui était à l'époque Président de Radio-Québec. Il me fait plaisir de saluer Monsieur Raymond David qui s'est joint à nous aujourd'hui.

Radio-Canada et Radio-Québec se sont depuis la naissance du Conseil très activement impliquées dans les dossiers et activités du CIRTEF. Je me permets de mentionner la participation active, à titre de Secrétaire Général du Conseil, de Messieurs Jean-Louis Arcand et François Provencher de Radio-Canada et de Monsieur Jean Fortier de Radio-Québec.

Nous aurons au cours des heures qui viennent l'occasion d'évaluer le chemin parcouru depuis 1977 à la lumière des objectifs et préoccupations énoncés alors, de faire les ajustements qui s'imposent et d'apporter les enrichissements souhaités en fonction du contexte culturel, social, politique et économique de 1985.

Puis-je vous souhaiter un séjour agréable et fructueux parmi nous au Québec et puisse ce séjour vous donner le goût de revenir nous voir.

\* \* \*

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU CIRTEF,  
MONSIEUR MONCEF BEN MAHMOUD, DIRECTEUR GENERAL DE LA R.T.T.

Je suis heureux de présider la 4e Conférence Générale du CIRTEF et d'adresser à cette occasion mes plus vifs remerciements à Monsieur le Président-Directeur Général de la Société de Radio-Télévision du Québec, notre ami, Monsieur Jacques Girard, à ses collaborateurs ainsi qu'à l'ensemble de la Société de Radio-Télévision du Québec pour l'organisation excellente de cette rencontre et la qualité chaleureuse de leur accueil.

Je suis heureux également et là, je suis sûr de me faire l'interprète de tous mes collègues, nous sommes donc heureux dis-je, de nous retrouver à Montréal, là où il y a huit ans, était né le CIRTEF et d'effectuer en quelque sorte un retour aux sources.

En effet, en 1977 sous l'égide de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, avec le concours du Ministère des Affaires Extérieures du Canada et du Ministère Intergouvernemental du Québec, s'est tenu à Montréal, du 6 au 10 juin, un colloque International des radios et télévisions d'expression française qui a réuni les délégués de 34 organismes venus de 29 pays.

A l'issue de cette rencontre, une résolution était prise, portant sur la création d'un Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française (CIRTEF). J'ai le plaisir de saluer la présence ici parmi nous de Monsieur Raymond David qui, avec Monsieur Yves Labonté, furent les co-fondateurs du CIRTEF. Quels étaient les objectifs qu'on lui a assignés ? Dans le texte des recommandations finales du colloque, le CIRTEF était défini comme un organisme ayant les objectifs suivants :

1. Etablir un dialogue permanent, ouvert à tous les organismes professionnels de radio et de télévision d'expression française;
2. Promouvoir entre ses membres une large communication d'expériences, d'informations, sur tous les aspects de la radio et de la télévision;
3. Favoriser de diverses manières la coopération entre les membres, par l'échange et la co-production d'émissions, par l'assistance mutuelle en matière de productions et d'équipements, par la prestation de services d'experts et par l'entraide dans la formation du personnel.

Est-ce que ces objectifs ont été atteints et dans quelle mesure ? On peut affirmer, sans excès d'optimisme, qu'une grande partie du chemin a été parcourue dans la réalisation de ces objectifs.

En effet, s'il est un domaine où la coopération multilatérale s'impose, c'est bien celui des communications. Les ondes ne connaissent ni frontières naturelles, ni barrières culturelles. Les messages qu'elles véhiculent se répercutent à l'infini.

Le CIRTEF a saisi l'impact et l'importance de ce phénomène. Son originalité a été de dépasser la formule de coopération traditionnelle qui se limitait à fournir des équipements et des programmes à ceux qui en avaient besoin pour inventer une "nouvelle coopération" fondée sur, je cite, "le partage véritable, la solidarité et la complémentarité".

Cette vision nouvelle repose sur une véritable mise en commun des ressources et sur une nouvelle orientation de la coopération vers toutes les directions et dans tous les sens Nord-Sud mais aussi Sud-Nord, Nord-Nord et Sud-Sud.

L'ère de la communication à sens unique est révolue. Aujourd'hui en 1985, le CIRTEF dispose d'au moins deux atouts importants :

- d'une part, une solidarité concrète se traduisant par des opérations effectives;
- d'autre part, une mosaïque de pays membres qui, par leur diversité géographique, économique et culturelle regroupe l'essentiel des problèmes mondiaux d'aujourd'hui et de demain.

On peut s'interroger aujourd'hui. Comment s'est orientée notre action dans cette entreprise commune ?

Le bilan s'établit comme suit :

- création d'une véritable coopération multilatérale
- transformation des relations Nord-Sud
- renforcement de l'identité culturelle de chaque pays
- développement des rapports Sud-Sud
- promotion de la coréalisation et de la coproduction comme moyens d'action pour concrétiser l'enrichissement mutuel et favoriser l'épanouissement propre de chaque culture.

Cette action menée en commun aboutira, j'en suis sûr. Nous avançons lentement certes mais fermement vers ce nouvel ordre culturel, précurseur du "nouvel ordre de solidarité" recommandé par la charte du CIRTEF. Cette culture que les médias contribuent à créer est fondée sur un véritable partage qui permet à chacun de donner et de recevoir.

De cet esprit est née la véritable coopération multilatérale, pays développés et pays en voie de développement échangent sur un pied d'égalité, des informations, des programmes ou des éléments de programmes.

Il est possible, et le CIRTEF l'a prouvé, de fonder autour d'une langue commune, d'un lien linguistique, d'un phénomène linguistique et culturel, la francophonie, une communauté d'idées, de réflexion, de démarches et d'actions, autant de liens affectifs et permanents.

Grâce au CIRTEF, se sont créées les meilleures conditions d'une véritable mise en commun sur des sujets bien concrets.

En effet, chaque jour s'affirme la volonté des professionnels du Nord de s'ouvrir au patrimoine audiovisuel des pays du Sud. Il s'établit donc un équilibre d'échanges de produits radiophoniques et télévisuels favorisant l'expression culturelle des pays du Sud sur les antennes du Nord.

Il existe, en effet, dans le Sud, des émissions de qualité et des réalisateurs qui ne manquent pas de talent. Il s'agit de trouver les meilleures modalités pour les faire connaître.

Le CIRTEF l'a fait et continue à le faire. De multiples actions ont été entreprises jusqu'à ce jour. Je citerai à ce propos :

- le Prix CIRTEF de coréalisation
- les Echanges d'Animateurs Radio
- les stages de formation et les séminaires.

Autant d'initiatives réussies.

La liste des activités du CIRTEF est bien longue. Il n'est pas dans mon intention de les détailler. Monsieur le Secrétaire Général et ami, Monsieur Jean Fortier, est plus à même que moi de le faire.

Néanmoins, je ne peux m'empêcher de parler de certaines réalisations telles que :

- la signature du protocole-cadre entre le CIRTEF et l'ACCT permettant aux organismes de confirmer leur collaboration;
- la collaboration avec d'autres organismes tels la F.A.O. pour la réalisation de deux projets, à savoir l'organisation de deux séminaires sur l'information agricole, l'un à Ouagadougou en mars 1984 et le deuxième à Tunis en mai 1984, ou bien l'Agence Canadienne de Développement International (A.C.D.I.) pour la réalisation de deux colloques agricoles pour l'ensemble de l'Afrique, l'un à Yaoundé en janvier 1985 et l'autre à Kinshasa en avril 1985. La liste des activités du CIRTEF au cours de ces années est bien plus longue. Un document a été distribué avec le dossier qui vous a été remis.

Il est évident maintenant que l'introduction de moyens de communication aussi puissants que la radio et la télévision, a une influence profonde sur les cultures nationales. L'interpénétration est un fait reconnu.

Il en résulte un apport de valeurs culturelles différentes, mais aussi de nouvelles formes de compréhension et de comportement. L'expression se transforme mais l'identité nationale demeure. De ce courant d'évolution, naît la possibilité d'un dialogue universel.

Ainsi, par ces contacts, ces rapprochements, la coopération prend un nouvel essor.

L'originalité du CIRTEF est de promouvoir cette connaissance, d'ouvrir les frontières et de favoriser l'information et la communication.

Et là encore, le CIRTEF a rempli sa mission. Est-ce à dire qu'il l'a remplie toute ?

Je dois avouer que la tâche à accomplir reste pourtant immense. Le développement technologique et les moyens techniques risquent de creuser un nouveau fossé entre le Nord et le Sud par suite de l'apparition de technologies nouvelles dans le domaine des communications, telles que le câble, les fibres optiques. La communication rendue plus aisée grâce aux satellites, ne se changera-t-elle pas en une forme d'impérialisme culturel, de monopole de l'information des pays développés par rapport à ceux qui le sont moins ? Il nous faut désormais songer à une nouvelle coopération fondée sur la solidarité, la formation permanente des professionnels pour aboutir à un transfert de technologie.

Mesdames et Messieurs, le CIRTEF, vous en conviendrez, a acquis aujourd'hui une certaine maturité. Il a étendu son champ d'activités, a augmenté, comme chacun le sait, le nombre de ses membres.

Le CIRTEF pourrait avoir rencontré des incidents de parcours sans grande gravité. La confiance de tous, la bonne volonté de chacun, ont concouru à aplanir toutes les difficultés et à les lui faire surmonter.

Aujourd'hui, le CIRTEF remporte d'incontestables succès qui lui valent, sur le plan international, un rayonnement certain.

C'est pour lui permettre de poursuivre sa route que nous sommes réunis ici à Montréal, dans cette merveilleuse ville qui lui a soufflé ses premiers balbutiements et l'a engagé dans la voie du progrès et du développement.

Le CIRTEF constitue une chance exceptionnelle et unique d'unir nos efforts pour tirer parti de la richesse de notre diversité et permettre le dialogue, l'échange, la complémentarité et l'enrichissement mutuel.

Il me plaît de l'affirmer avec toute la conviction du fait de ma responsabilité actuelle à la tête du CIRTEF et aussi de mon appartenance à un pays, la Tunisie, qui incarne l'idéal du CIRTEF à savoir le dialogue des civilisations, la tolérance et la solidarité.

De cette Tunisie d'hier comme d'aujourd'hui, d'Hannibal et d'Ibn Khaldoun à Bourguiba, qui reste la terre des communications, de la rencontre des hommes et des cultures. C'est là, un peu, le principe du CIRTEF qui, plus qu'un organisme professionnel, est véritablement un état d'esprit, une manière de communiquer au service d'une meilleure connaissance entre les hommes, au service de la compréhension mutuelle et la construction d'un avenir commun de paix, de solidarité et de complémentarité.

A tous ceux qui se sont joints à nous, je dis merci. Merci à vous tous. Avec vous et grâce à vous, le CIRTEF évolue, fidèle à ce principe dans la direction souhaitée.

Je déclare la 4e Conférence Générale du CIRTEF ouverte.

\* \* \*

ALLOCUTION DE MONSIEUR FRANCOIS OWONO-NGUEMA, SECRETAIRE GEN  
DE L'AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Je voudrais d'abord vous remercier pour l'honneur que vous m'avez fait de m'inviter à prendre la parole à l'ouverture des travaux de la 4e Conférence Générale du Conseil International des Radios-Télévis d'Expression Française (CIRTEF).

Personnellement, c'est la première fois que j'ai le plaisir de m'associer à vos travaux, mais je ne fais que renouer avec une tradition puisque le précédent Secrétaire Général de l'Agence, le Professeur Dankoulodo Dan Dicko, était des vôtres lorsque vous vous étiez réunis déjà à Montréal en 1977 pour ce qui n'était encore qu'un Colloque des Directeurs Généraux des Radios-Télévisions d'Expression Français dont l'Agence avait assuré l'organisation, avec la collaboration très active des Gouvernements et Radiodiffuseurs publics canadiens et québécois.

Cette troisième réunion du CIRTEF à Montréal - vous vous y étiez retrouvés en 1978 pour la Conférence constitutive qui a établi l'acte de naissance de votre Conseil - marque un retour aux sources symboliques à un moment charnière de l'histoire de la coopération radio-télévisuelle francophone.

En 1977, la collectivité francophone ne faisait que pressentir l'énorme potentiel de la Radio-Télévision pour des objectifs aussi fondamentaux que le développement social, économique ou culturel, le renforcement de la solidarité francophone, la progression de la communication dans chaque pays francophone et l'émergence d'une opinion publique éclairée sur les originalités et les spécificités de chaque société francophone.

Grâce à vos actions concrètes, à votre réflexion approfondie, vous avez permis à cette collectivité, non seulement de prendre conscience du rôle effectif des médias électroniques de communications modernes dans le développement national et international, mais aussi du potentiel spécifique de l'entité francophone pour trouver des solutions originales aux inégalités de la répartition des moyens de communication ou des flux de transfert de technologies et de programmes.

L'affirmation du rôle fondamental des médias dans la construction et le renforcement d'une entité francophone équilibrée et exemplaire a reçu une concrétisation officielle lors de la première Conférence des Ministres de la Communication des pays-membres de l'Agence (CONFECU).

qui s'est tenue au Caire, en février dernier. Plusieurs d'entre vous ont participé à cette importante Conférence et ils peuvent porter témoignage à la fois de la qualité du travail effectué et du caractère ambitieux des mandats désormais conférés aux institutions de coopération inter-francophones.

Il m'apparaît évident que le CIRTEF, parce qu'il rassemble maintenant la quasi totalité des radiodiffuseurs publics d'expression française, sera l'auxiliaire privilégié de l'Agence dans la mise en oeuvre des recommandations de la CONFECOM. A cet égard, j'ai enregistré avec une profonde satisfaction l'inscription au cœur de vos débats des travaux et conclusions de la CONFECOM. Mes collaborateurs pourront en temps utile, vous faire le bilan de cette Conférence et des actions de suivi déjà mises en oeuvre par l'Agence ou autour de l'Agence.

Je me contenterai donc de vous indiquer, parmi l'ensemble des recommandations de la CONFECOM, celles qui interrogent particulièrement la collectivité des radiodiffuseurs francophones et qui me semblent constituer des axes prioritaires pour l'identification d'actions conjointes futures de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et du CIRTEF aussi bien que d'actions personnelles de votre Conseil :

1. La concrétisation de la notion d'Espace francophone de communication.
2. Le renforcement du potentiel de création et de production des radios et télévisions les plus jeunes ou les moins favorisées.
3. La dynamisation et le rééquilibrage des échanges de programmes radiophoniques et télévisuels.
4. Le développement de la coproduction entre radios ou télévisions francophones et la mise au point de systèmes d'aide à la coproduction.
5. L'identification et la préparation d'une programmation francophone dans la perspective de l'utilisation d'un canal télévisuel réservé à la collectivité des pays francophones sur un satellite de télécommunication.
6. L'organisation de structures d'information sur les technologies et les pratiques de communication, notamment dans la perspective de surmonter les actuelles carences des procédures de transfert de technologie.
7. L'adaptation des structures et procédures de formation ou de perfectionnement aux métiers de la communication audiovisuelle aux évolutions technologiques récentes ou prévisibles.

J'ai plaisir à constater que plusieurs de ces domaines de coopération ont déjà été effleurés au cours des huit années d'actions passées du CIRTEF. Vous conviendrez avec moi, que tant le Prix CIRTEF de collaboration, les Echanges de Productions originales sur des thèmes d'intérêt commun, les Echanges d'Animateurs Radiophoniques, les recherches et les expérimentations pour la création d'un courant d'échanges Sud/Nord de programmes audiovisuels ou les multiples actions de relâchage et perfectionnement des personnels des radios et télévisions francophones constituent un estimable capital de départ pour une exploration plus approfondie de nouveaux champs de coopération en matière de radio-télévision.

Comme par le passé, l'Agence entend s'associer au CIRTEF pour la construction d'un Espace francophone de communication plus éclatant et plus performant. En huit années, je pense que nous avons appris à nous connaître, nous apprécier, faire coïncider les objectifs, les méthodes et les impératifs de nos deux organisations pour le plus grand profit de la collectivité francophone.

Je souhaite donc très sincèrement que l'Agence et le CIRTEF continueraient à respecter - et même travaillent à renforcer - l'esprit de collaboration qui les a animés jusqu'à présent et que pour ma part, je considère proche du modèle de complémentarité que l'Agence entend appliquer à ses relations avec l'ensemble de ses partenaires de la grande famille francophone : une coopération égalitaire respectant la spécificité de chaque partie, un mutuel enrichissement intellectuel, une réciproque participation à l'élaboration et à la conduite d'opérations communes et un partage de ressources et de moyens.

Dans cet esprit, s'il est clair que le rôle de l'Agence n'est pas de se substituer à un aréopage de professionnels de votre qualité pour définir des modalités de coopération en radio-télévision, je crois nécessaire, parce que l'Agence a le devoir de nourrir et d'orienter votre concertation, en même temps que de vous informer des points de vue exprimés dans d'autres instances, de vous faire partager l'état de nos réflexions sur le développement de la coopération radio-télévisuelle.

Il me semble que désormais une priorité non contestable doit être accordée à la sensibilisation des opinions publiques francophones sur les réalités diverses et multiples de l'entité francophone et que doivent être posés un maximum de gestes concrets propres à créer une dynamique d'échanges de programmes et de diffusion nationale de produits fournis par d'autres radiodiffuseurs francophones. En ce sens, l'Agence et le CIRTEF gagneraient à travailler ensemble à :

- étudier et organiser une banque de programmes francophones échangeables;
- mettre sur pied une concertation régulière de responsables de programmation et multiplier les occasions de rencontres de producteurs spécialisés;

- développer les coproductions radiophoniques et télévisuelles au bénéfice des pays du Sud;
- susciter des événements médiatiques francophones périodiques, susceptibles de toucher efficacement et directement l'ensemble des opinions publiques francophones.

Sur ce dernier point, l'exemple tout récent du numéro d'Espace Francophone, Francophonie : s'unir ou périr, réalisé à l'occasion du 15e anniversaire de l'Agence qui fut diffusé le 20 mars dernier par une trentaine de télévisions francophones, s'avère particulièrement prometteur. Il démontre la faisabilité d'un vaste réseau ponctuel de diffusion francophone à l'occasion d'événements dont la nature ou le retentissement peuvent mobiliser un large auditoire international. Deux avenues futures s'offrent donc : soit créer de toutes pièces un, voire plusieurs événements francophones annuels (je songe là tout particulièrement au domaine culturel dont le pouvoir de mobilisation est incontestable) retransmis simultanément dans l'ensemble des pays francophones; soit susciter, par exemple par le mécanisme d'un Prix la production nationale de documents de haute qualité destinés ouvertement à une diffusion auprès de l'ensemble des auditoires francophones.

J'ai parfaitement conscience que la mise au point d'opérations significatives n'est pas chose aisée et automatique et que les contraintes des politiques nationales de radiodiffusion ne vous laissent pas toujours une totale latitude d'action internationale. Mais je suis fermement convaincu que vous apprécieriez comme moi l'importance de la CONFECOM et l'intérêt pour le CIRTEF (et l'Agence) de s'inscrire de façon originale et dynamique dans ce courant qui valorise la spécificité de l'entité francophone dans l'approche de toutes les dimensions de la communication considérée par Son Excellence, Monsieur Boutros Ghali, Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte, dans son discours d'ouverture de la CONFECOM, comme facteur essentiel de l'avènement d'un nouvel humanisme.

En vous remerciant encore de m'avoir permis de prendre la parole au cours de votre séance inaugurale, je ne voudrais pas manquer de vous formuler mes meilleurs voeux pour le plein succès des travaux de la 4e Conférence Générale du CIRTEF et vous assurer de la disponibilité de mes collaborateurs et de moi-même pour étudier dans un souci de complémentarité et de conjugaison des efforts, la mise en oeuvre et la réalisation des décisions, recommandations ou propositions que vous aurez formulées.

\* \* \*

**4e CONFERENCE GENERALE**

=====  
Montréal, Canada - 4 au 7 juin 1985

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la Conférence Générale de 1983 à Hammamet.
3. Rapport du Secrétaire Général sur les activités du CIRTEF depuis la précédente Conférence Générale.
4. Acceptation des nouveaux membres.
5. Questions financières :
  - a) bilan de l'exercice 1983-1984
  - b) barèmes des cotisations
  - c) budgets 1985, 1986 et 1987.
6. Synthèse des travaux des Ministres de la Communication des Pays Francophones (Le Caire, février 1985) et implications de ceux-ci pour le CIRTEF.
7. L'Espace Francophone : son concept, ses modalités, son avenir; la co-réalisation : des expériences passées et son avenir.
8. Travaux en Commissions :
  - échanges et co-réalisations
  - coopération inter-chaînes
  - formation et information
  - révision des statuts du CIRTEF
9. Rapport (en plénière) des Commissions et adoption des recommandations et propositions administratives pour 1986-1987.
10. Choix du nouveau Secrétaire Général.
11. Choix des Représentants au Bureau de Direction.
12. Désignation des membres de la Commission des Finances.
13. Nomination d'un vérificateur aux comptes pour l'exercice biennal.
14. Choix des dates et de l'hôte de la Conférence Générale de 1987.
15. Attribution et remise des Prix CIRTEF 1985.
16. Questions diverses.
17. Clôture.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA CONFERENCE GENERALE

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

- 1.1 Après que le Président-Directeur Général de la Société de Radio-Télévision du Québec (S.R.T.Q.), l'organisme hôte de la Conférence, Monsieur Jacques Girard, ait souhaité la bienvenue aux délégués, le Président en exercice du CIRTEF, Monsieur Moncef Ben Mahmoud, Directeur Général de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne, prononc le discours d'ouverture de la Conférence.
- 1.2 Le Secrétaire Général du CIRTEF invite ensuite le Secrétaire Général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.), Monsieur François Owono-Nguema, à prononcer une allocution.

2. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL

- 2.1 Les travaux de la 4e Conférence Générale s'ouvrent sur l'adoption de l'ordre du jour.
- 2.2 Le rapport d'activités du Secrétariat Général, pour la période du 7 mai 1983 au 31 mai 1985, est ensuite lu et adopté comme l'un des documents de travail préparatoire aux délibérations sur les activités et la gestion du CIRTEF, notamment aux commissions.

3. ACCEPTATION DE NOUVEAUX MEMBRES

- 3.1 La candidature de l'Institut International de la Communication, comme membre associé du CIRTEF, est, sur recommandation du Bureau de Direction, approuvée par acclamation.

4. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION

Le Président rend compte brièvement des principales décisions prises par le Bureau de Direction à sa réunion de la veille.

#### 4.1 Poste d'Adjoint du Secrétaire Général

Recommander à la Conférence Générale de reconduire dans ses fonctions l'Adjoint du Secrétaire Général pour une période de deux ans, avec les mêmes salaires qui ne seraient pas inférieurs à ce qu'il reçoit présentement.

Une discussion s'engage sur l'opportunité ou non d'institutionnaliser le poste d'Adjoint du Secrétaire Général, (en l'incluant dans les statuts) d'en définir les attributions et les responsabilités, etc.

Le Secrétaire Général attire l'attention des membres sur le fait que l'article 49 des statuts prévoit la procédure pour le recrutement et la rétribution des personnes autorisées par la Conférence Générale.

Il est décidé de laisser au comité nommé pour réviser les statuts le pouvoir de revoir cet article spécifique et de proposer des modifications si nécessaire.

#### 4.2 Cotisations

Le Bureau recommande :

- a) Que dorénavant le barème des cotisations soit fixé de conférence générale à conférence générale.
- b) Qu'il n'y ait pas d'augmentation pour le biennum 86-87.
- c) Que les statuts du CIRTEF soient modifiés afin que la décision prise au sujet des cotisations à Hammamet y soit conforme.
- d) Que la caisse-voyage passe de SFR 1'300.-- à SFR 2'600.--.

#### 4.3 Les jurys des Prix CIRTEF pour 1985 ont été composés comme suit

##### TELEVISION :

Madame Holde Lhoest (Belgique), Messieurs Kees Vanderheyden (Canada), Jean-Philippe Rapp (Suisse), Wissam Ezzedine (Liban) et Abdoulaye Sidibe (Mali).

##### RADIO :

Messieurs Claude Ernoult (France), Charles-Alexandre Abellard (Haïti), Gaspard Gahigi (Rwanda), Basdéo Ramudhin (Île Maurice) et Moncef Ben Mahmoud (Tunisie).

ctions  
des  
ment.  
iser  
sta-  
e  
t  
de  
ces-

4.4 Les présidents désignés pour les trois commissions qui doivent se réunir le mercredi 5 juin, sont :

- M. Lynn Fournier (S.R.T.Q.) - ECHANGES ET COREALISATIONS
- M. Jacques Adiahenot (Gabon) - COOPERATION INTER-CHAINES
- M. Christian Le Cleach (I.N.A.) - FORMATION ET INFORMATION.

4.5 Le comité pour s'occuper de la révision des statuts a été constitué comme suit :

- Messieurs Moncef Ben Mahmoud, Jacques Girard, Claude Ernoult et Marcel N'Dione.

5. QUESTIONS FINANCIERES

5.1 Bilans financiers pour les années 1983 et 1984

Les rapports des vérificateurs aux comptes couvrant les années financières 1983-1984 sont déposés et adoptés.

5.2 La recommandation du Bureau de Direction, en ce qui concerne les cotisations, est adoptée après que la modification suivante eut été apportée.

- La caisse-voyage passera de SFR 1'300.-- à SFR 2'000.--.

5.3 Les projets de budgets pour 1985, 1986 et 1987 sont approuvés dans leur forme originale après que le Secrétaire Général eut répondu à diverses questions des membres.

6. CONFECOM

Monsieur Michel Lucier, Directeur Général, secteur éducation-formation à l'A.C.C.T. et Monsieur Jacques Landry, Directeur des Affaires générales et Adjoint au Vice-Président Télévision, Société Radio-Canada, ont fait une synthèse des travaux de la Conférence des Ministres de la Communication des Pays Francophones qui s'était tenue au mois de février dernier au Caire.

Leurs exposés ainsi que des documents déposés par le Secrétariat Général serviront de base à l'étude des recommandations de la CONFECOM à laquelle les commissions s'attelleront.

## 7. EXPERIENCES DE COREALISATIONS

Messieurs Jean-Philippe Rapp, Réalisateur à la Télévision Suisse Romande, Georges Brunet et Pierre-Jean Cuillerrier de la Société Radio-Canada et Lynn Fournier et Jacques Faure de la Société de Radio-Télévision du Québec ont exposé, dans les détails, les expériences de coréalisations qu'ils ont récemment vécues avec des collègues du Sud.

Il est ressorti de leurs exposés que l'expérience avait été des plus enrichissantes pour eux; ils sont tous intéressés à recommencer l'expérience et ont invité les directeurs généraux du Nord et du Sud à encourager des coréalisations.

## 8. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS

Après avoir siégé en Commission, les délégués ont entendu en séance plénière les rapports de chacune des trois Commissions statutaires. Ceux-ci ont été, après débats, approuvés.

## 9. MODIFICATIONS DES STATUTS

La Commission pour la révision des statuts a fait les recommandations suivantes :

- d'ajouter au texte actuel de l'article 49, la phrase :

"Les contrats d'engagement du personnel doivent être approuvés par le Président qui en informe le Bureau".

Le délégué de l'Ile Maurice a suggéré que le texte original de l'article 49 soit modifié par l'inclusion des mots "et de l'Adjoint du Secrétaire Général" entre les mots "Secrétaire Général" et ainsi que le personnel autorisé par la Conférence Générale".

Cette proposition ainsi que la modification proposée par le Comité des statuts a donné lieu à de longs débats animés.

Un scrutin sur la proposition de modification de cet article a donné huit voix pour, huit voix contre et six abstentions.

Il a été décidé de référer toute cette question à la commission ad hoc qu'il est proposé de nommer pour s'occuper de la révision des statuts avant la prochaine Conférence Générale.

Les deux autres modifications proposées par la Commission des statuts concernant les articles 50 (choix du Secrétaire Général) et 51 (fonctions du Secrétaire Général) sont approuvées sur proposition du Secrétaire Général. La Conférence Générale suspend l'application de l'annexe 2 des statuts, portant sur l'échelle des cotisations et convient, d'une manière provisoire, de fixer le niveau des cotisations lors de la tenue des conférences générales.

#### 10. SECRETAIRE GENERAL

La recommandation du Bureau de Direction, à l'effet que Monsieur René Schenker soit choisi comme prochain Secrétaire Général du CIRTEF à partir du 1er juillet 1985, est approuvée.

#### 11. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION

Procédant à la désignation des membres du Bureau, les délégués :

- a) réunis d'abord en plénière, désignent à l'unanimité l'Afrique comme zone où se situera la Première Vice-Présidence;
- b) répartis en quatre groupes géographiques, tels que le prévoient les statuts, élisent les organismes qui suivent comme leurs représentants au Bureau de Direction.

##### POUR L'AFRIQUE :

1. La Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (Première Vice-Présidence)
2. La Radiodiffusion-Télévision du Sénégal
3. La Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne
4. Radio-Rwanda
5. La Radiodiffusion du Cameroun

##### POUR L'EUROPE

1. La Société Radio-France (Vice-Présidence)
2. La Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française
3. La Société France-Régions 3

##### POUR LE MAGHREB, LE PROCHE-ORIENT ET L'ASIE :

La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (Vice-Présidence)

**POUR LES AMERIQUES :**

La Télévision Nationale d'Haïti (Vice-Présidence) avec comme remplaçant éventuel la Radio Nationale d'Haïti.

- c) réunis en séance plénière, confient la présidence du CIRTEF à la Société de Radio-Télévision du Québec. Le Président-Directeur Général de la S.R.T.Q., Monsieur Jacques Girard, remercie ses collègues pour leur confiance.

**12. CONFERENCE GENERALE 1987**

Le Directeur de la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne, Monsieur Basdéo Ramudhin, annonce que son organisme et le gouvernement mauricien seront heureux d'accueillir la Conférence Générale du CIRTEF en 1987.

**13. COMMISSION DES FINANCES**

La Commission des Finances est ainsi constituée :

1. Le Président du CIRTEF
2. M. Marcel N'Dione
3. M. Jacques Pomonti
4. M. Moncef Ben Mahmoud
5. M. Jean-Bernard Münch

**14. VERIFICATEUR DES COMPTES**

La S.S.R. est désignée comme vérificateur des comptes pour le prochain biennum.

**15. CONDOLEANCES A MADAME MICHELE DE BUSSIERRE**

La Conférence Générale a appris avec tristesse le décès du père de Madame Michèle De Bussierre, représentante de l'I.N.A. à la Conférence Générale. Il a été décidé d'adresser à Madame De Bussierre un télex de condoléances au nom de la Conférence Générale.

#### 16. HOMMAGE A LA DELEGATION LIBANAISE

Le Président du CIRTEF rend un hommage particulier à la délégation Libanaise qui participe pour la première fois aux assises du CIRTEF. Il se déclare particulièrement heureux de cette présence malgré le fait que la guerre règne dans ce pays. Il a souhaité que la paix revienne au plus tôt dans ce pays.

#### 17. PRIX CIRTEF 1985

Sur décision des jurys, les Prix CIRTEF 1985 ont été attribués comme suit :

##### RADIO

La Société Radio-Canada  
La Société Suisse de Radiodiffusion  
L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin

pour l'émission "JEUNESSE 85 - HERITAGE ET AVENIR"

##### TELEVISION

L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal  
La Société France-Régions 3

pour l'émission "BLEU M'BENGUE"

#### 18. REMERCIEMENTS

18.1 La Conférence Générale adresse son appréciation et ses remerciements à la S.R.T.Q., aux gouvernements du Québec et du Canada, pour la qualité de l'accueil et pour les services reçus au Canada à l'occasion de la 4e Conférence Générale.

18.2 Le procès-verbal de la Conférence qui s'achève est lu et adopté à l'unanimité.

18.3 L'ordre du jour étant épuisé, le Président sortant, Monsieur Moncef Ben Mahmoud, cède la Présidence à Monsieur Jacques Girard, Président-Directeur Général de la S.R.T.Q., et nouveau Président du CIRTEF.

La séance est close.

RAPPORTS DES COMMISSIONS ET COMITES

## COMMISSION I : ECHANGES ET COREALISATIONS

Président : M. Lynn FOURNIER S.R.T.Q. CANADA  
Rapporteur : Mme Myrto GAUTHIER S.R.C. CANADA

La Commission du CIRTEF sur les Echanges et Coréalisations s'est réunie à Montréal le mercredi 5 juin 1985, sous la présidence de Monsieur Lynn Fournier, de Radio-Québec.

Les discussions ont porté sur trois thèmes :

- 1) Les Echanges de Productions
- 2) Le Prix CIRTEF
- 3) Les coréalisations

Le problème posé au départ : la difficulté de produire une émission sur un thème donné pour un public qui sera différent, c'est-à-dire produire une émission dont tous les participants pourront tirer profit. Donc faire une série homogène.

LES ECHANGES DE PRODUCTIONS

Sur les Echanges de Productions, on ramène le problème à trois points principaux :

- a) le choix des thèmes
- b) la réalisation : financement, etc.
- c) la diffusion des émissions

Il y a eu longue discussion sur la façon dont les thèmes sont choisis. On a souligné la non-adéquation des thèmes par rapport aux intérêts des pays participants.

Même si on reconnaît une certaine recherche d'homogénéité dans le fait que chaque producteur doive soumettre trois projets, on voudrait que les thèmes soient davantage choisis dans une optique qui convienne aux pays-membres. Cette question est soulevée particulièrement par les représentants du Sud. On demande davantage de concertation. Concertation avec ceux qui seront appelés à produire l'émission. Concertation aussi

avec les responsables de la programmation, pour s'assurer qu'on produit une émission qu'ils seront intéressés à diffuser. On constate qu'une bonne part du problème provient du fait que les personnes qui décident des thèmes sont éloignées des difficultés de la production.

On s'est demandé pourquoi on devait s'en tenir à des thèmes généraux. On souhaiterait que chacun ait la latitude de traiter le thème général de façon personnalisée. On demande même de libéraliser le thème et de laisser à chaque participant le choix entre décider de son propre thème en fonction de l'impact qu'il pourrait avoir chez lui, ou prendre à son compte le thème du CIRTEF.

On suggère de choisir des thèmes qui touchent des problèmes chez les uns et les autres, mais pas nécessairement les mêmes problèmes.

On a également proposé de déterminer un thème deux ans d'avance.

Il existe une grande préoccupation en ce qui concerne la diffusion des émissions produites dans le cadre des échanges. Ces émissions conservent un caractère marginal et on a de la difficulté à leur faire trouver une case dans la programmation, d'où l'importance des rapports avec les responsables de la programmation.

Une question posée : pourquoi ne pas recommander que les chaînes aient un créneau régulier pour ce genre d'émissions ? Ou du moins qu'une place leur soit assurée dans la programmation ? Cette décision, toutefois, relève des chaînes et ne peut leur être imposée.

Il a été suggéré que des émissions plus courtes seraient peut-être plus faciles à programmer.

Le problème a aussi été posé en termes de politique d'Echanges de Productions, de la volonté pour chacun d'échanger pour s'enrichir, ce qu'on croit qui a manqué jusqu'ici.

Toutefois, a-t-on précisé, si nous n'avions pas de préoccupations communales, nous ne serions pas là. Il faudrait peut-être proposer une approche différente. Aussi on suggère la formation d'une Commission, ou un groupe de travail, pour étudier des conceptions qui permettraient de préciser les objectifs de ces échanges.

On propose aussi d'évaluer comment les séries ont été diffusées, et pourquoi certaines émissions n'ont pas été jugées satisfaisantes.

On s'est étonné que ces discussions aient lieu sans qu'on puisse visionner ou procéder à l'écoute d'émissions produites dans le cadre des échanges.

Il a été suggéré de mettre l'accent sur l'aspect pratique. Ainsi pourquoi pas, dans le choix des thèmes, l'étude des médias ? L'histoire de la Radio, ou quelque chose sur la Télévision. La vocation du CIRTEF, croit-on, comporte aussi une réflexion sur les médias.

Il a été souligné qu'on n'a pas encore introduit dans ces échanges la notion des nouvelles technologies. On pourrait montrer des téléspectacles par satellite, par exemple. Ou encore, dans une série sur le troisième âge, mettre les personnes en communication par satellite.

Enfin, on a proposé l'exemple d'une collaboration actuelle par jumelage de stations locales françaises avec des stations du Sud.

#### PRIX CIRTEF

On remet en question la notion de Prix. Il vaut mieux, dit-on, faire d'abord nos émissions, et voir par la suite si ça mérite un prix.

Un réalisateur qui y a participé n'a pas aimé la notion de concours, et estime que l'expérience de la coréalisation comporte déjà une satisfaction suffisante.

On reconnaît toutefois que la conception est différente entre le Nord et le Sud, et que pour les pays du Sud, le Prix est très important.

On s'inquiète du nombre décroissant de participants : une seule émission Radio cette année.

Il a été suggéré que le Prix soit décerné sur la base de l'ensemble de la production pendant deux ans. Aussi qu'on puisse prendre en considération non seulement une émission, mais également une initiative.

Le critère de coproduction est louable, mais un concours sur un thème donné paraît contraignant.

#### LES COREALISATIONS

La coréalisation s'effectue à des degrés différents, selon la richesse des Radios et Télévisions du Nord, et le degré de complicité avec le Sud.

Il faut s'assurer que l'émission intéressera les deux parties, ce qui est difficile à cause des différences de culture ou d'une connaissance insuffisante de l'autre. Chacun doit y gagner quelque chose.

Le succès d'une coproduction tient souvent à l'osmose entre les réalisateurs. La réunion de Genève leur fournit justement l'occasion de se connaître et de créer cette osmose.

Ce n'est pas toujours la francophonie qui constitue le premier terrain de rapprochement. Certains se retrouvent surtout à travers le langage technique, mais la francophonie y gagne par surcroît.

On a fait état de l'expérience de coréalisation entre une chaîne française et une américaine, où chaque réalisateur faisait son propre montage à partir du matériel tourné par les deux chaînes.

Le nombre moindre de participants est-il significatif ? Pourquoi cette perte d'enthousiasme ? La raison pourrait résider dans la difficulté de diffusion. Si l'émission n'est pas diffusée, la motivation n'y est plus. On a donné l'exemple de la dernière émission gagnante du Prix CIRTEF Radio qui n'a été diffusée par aucune autre Radio que celles des trois pays producteurs.

On souligne également la difficulté de libérer un réalisateur pour les besoins d'une coproduction.

Souvent aussi, le dossier CIRTEF manque tout simplement de suivi. D'où la nécessité d'avoir dans chaque organisme un correspondant du CIRTEF pour faire le joint entre la direction des programmes et les réalisateurs, et servir de pont permanent entre les directions locales.

On a mentionné aussi la rigidité des règlements.

Un participant du Sud voit comme raison de cette désaffection le fait que les coproductions ont été suscitées du Nord au Sud. Il propose que le CIRTEF recueille les idées du Sud et réunisse des partenaires.

La coréalisation Nord/Sud semble particulièrement importante aux pays du Sud. C'est pour eux une école de formation et de recyclage.

Il a été suggéré de faire venir un réalisateur du Sud en stage dans un organisme du Nord avant d'entreprendre avec lui la coréalisation. Certains s'opposent toutefois à cette formule parce qu'on est d'avis que l'Africain doit faire son entraînement à partir de ses propres facilités techniques.

On a demandé de modifier la réunion de concertation à Genève pour en faire un carrefour où s'accumulerait une banque de projets qui pourraient aboutir à des coréalisations. Ce serait une sorte de "bourse" de propositions et de moyens où les partenaires éventuels pourraient se trouver.

En terminant, le représentant de FR3 a exprimé son appréciation pour le langage clair et réaliste des Africains, et l'esprit dans lequel ont été faites leurs interventions.

## RECOMMANDATIONS

---

La Commission s'interroge sur la désaffection à l'égard des productions parrainées par le CIRTEF. Des débats se sont engagés sur les raisons de cette situation, à la suite desquels nous recommandons à la Conférence Générale :

1. La constitution d'un groupe de travail qui redéfinirait :
  - a) les critères fondamentaux de choix des thèmes des productions;
  - b) les problèmes relatifs à la réalisation, aux structures et au financement des productions;
  - c) les problèmes relatifs à la diffusion de ces productions.

Pour assurer une continuité des travaux, il est proposé que ce groupe de travail se réunisse régulièrement. Les résultats de ses travaux seraient communiqués au Secrétaire Général.
2. L'élargissement du cadre de la réunion de concertation ACCT/CIRTEF de Genève, en vue d'y inclure responsables des programmes, réalisateurs et producteurs.
3. Qu'une action soit menée sur le double plan des relations internationales et au sein des organismes concernés, en vue de la promotion du CIRTEF et de ses objectifs. A cet égard, il est rappelé l'importance de présence dans chacun de ces organismes d'un correspondant du CIRTEF.
4. Après avoir noté avec le plus grand intérêt l'initiative prise par la Société France-Régions 3, dans ses relations internationales avec certains organismes du Sud, relations fondées sur la pratique du jumelage de stations, la Commission recommande l'adoption de partenariages semblables entre deux ou plusieurs organismes du Nord ou du Sud.
5. Modifier le règlement du Prix CIRTEF en l'élargissant de façon à ce qu'il puisse récompenser aussi toute initiative de coopération développant les échanges entre les membres du CIRTEF.

Qu'un même organisme puisse présenter au concours plusieurs émissions de coréalisation, à condition qu'il s'agisse de partenaires différents.

La Commission se félicite des progrès réalisés par le CIRTEF, depuis la dernière Conférence Générale, dans le développement des opérations concrètes en faveur de ses membres, et dans la promotion d'un esprit de coopération soucieux de réalisme et de réciprocité.

\* \* \*

COMMISSION II : COOPERATION INTER-CHAINES

---

Président : M. Jacques ADIAHENOT

R.T.G.

GABON

Rapporteur : M. Roch Orou SANNI

O.R.T.B.

BENIN

La Commission chargée d'étudier les questions relatives à la coopération Inter-Chaînes a axé ses travaux dans trois angles principaux :

- 1) Les échanges de programmes
- 2) L'Entraide Opérationnelle
- 3) La participation du CIRTEF au MIP-TV

LES ECHANGES DE PROGRAMMES

Notre Commission, bien que sachant que cette question sera débattue par la Commission des échanges et coréalisations, a estimé qu'il n'était pas possible de parler de coopération entre les diverses chaînes-membres du CIRTEF sans évoquer les problèmes liés à la diffusion réciproque des programmes produits par chacune d'elles.

Aussi, la Commission II a-t-elle constaté :

1. que les échanges de programmes se font dans le sens Nord/Sud et plus rarement Sud/Nord;
2. que les échanges de programmes radiophoniques, quoique abondants dans le sens Nord/Sud, ne constituent pas une préoccupation des responsables à divers niveaux;
3. que la mission dépêchée par le CIRTEF en 1983 a fait la preuve qu'il existe des programmes du Sud pouvant très bien être diffusés par les chaînes du Nord;
4. qu'il manque au niveau de la plupart des organismes du Sud des structures fonctionnelles chargées des problèmes de coopération.

En regard de toutes ces observations, la Commission II chargée de la coopération Inter-Chaînes recommande :

1. le développement de la coopération radiophonique surtout dans le sens Sud/Nord;
2. la création d'une banque de programmes en deux étapes :
  - a) répertorier les programmes dignes d'intérêt selon une thématique précise : agriculture et développement, santé, culture et société (variétés, théâtre, etc...);
  - b) mettre en place une structure de duplication et de distribution et libérer les programmes de tous droits;
3. créer, au niveau de chaque organisme-membre, une structure chargée des problèmes de coopération;
4. prévoir un indicatif CIRTEF pour chaque programme diffusé dans le cadre de la coopération;
5. organiser des rencontres périodiques des responsables des programmes du Nord et du Sud;
6. assurer une plus large diffusion des différentes résolutions du CIRTEF en direction des responsables des programmes et de la production de l'ensemble des chaînes-membres du CIRTEF.

#### L'ENTRAIDE OPERATIONNELLE

Ce volet de la coopération Inter-Chaînes revêt une grande importance en ce sens qu'il concourt à des actions d'assistance et de développement. L'expérience a d'ailleurs montré l'efficacité de certaines opérations.

Il s'agira donc de le développer :

1. par l'utilisation systématique de "service conseil" du CIRTEF. Il convient de souligner à ce propos qu'il importe que les organismes demandeurs constituent de véritables dossiers d'assistance décrivant clairement leurs besoins, la nature exacte des services sollicités et leur participation à la réalisation des projets soumis;
2. en organisant des stages courts à la carte en faisant venir sur le terrain un expert, afin d'éviter le déplacement des stagiaires et en faire profiter ainsi un plus grand nombre;
3. en faisant contribuer, notamment par les pays du Sud, des dossiers d'offres d'experts. Cela permettra au CIRTEF de disposer à tous moments de données lui permettant d'intervenir avec plus d'efficacité dans le domaine de l'assistance ponctuelle aux chaînes.

### LA PARTICIPATION DU CIRTEF AU MIP-TV

Le CIRTEF, en 1983 et en 1984, a pu faire bénéficier à ses membres (principalement ceux du Sud) de son assistance à cette importante manifestation qu'est le MIP-TV. Mais force est de constater que cette assistance, si elle a permis une meilleure orientation des organismes du Sud dans leurs achats, n'a malheureusement pas encore pu faire connaître les produits du Sud aux éventuels acquéreurs. C'est pour remédier à cette situation que notre Commission recommande :

1. la création, au cours de chaque MIP-TV, d'un noyau d'achats des programmes afin de réduire les coûts de ces derniers par un regroupement des besoins;
2. l'ouverture d'un véritable stand CIRTEF pour permettre le visionnage des programmes proposés par les organismes du Sud et la consultation sur place des catalogues qui auront été élaborés.

\* \* \*

COMMISSION III : FORMATION-INFORMATION

Président : M. Christian LE CLEACH

I.N.A.

FRANCE

Rapporteur : M. Abdoulaye SIDIBE

RADIO-MALI

Observations préliminaires :

La Commission comprenait treize membres. Un débat général préalable a permis de dégager les contours des thèmes à traiter :

- 1) Formation
- 2) Information

FORMATION

Différents intervenants, notamment du Sud, ont souligné la nécessité de réorienter les actions de formation du CIRTEF en mettant davantage l'accent sur la formation à la carte et dans les différents contextes nationaux.

Cela consistera à envoyer des experts formateurs dans un organisme donné, ce qui permettra de perfectionner des groupes homogènes d'agents.

Toutefois, la Commission a estimé qu'après une série d'actions de même type dans une région ou dans un certain nombre de pays, il y a lieu d'organiser des séminaires régionaux pour l'évaluation des résultats. Par ailleurs, on pourrait organiser des stages de perfectionnement au niveau régional ou international sur des thèmes spécifiques, exemple: stage pour producteurs d'émissions spécifiques ou historiques.

La Commission a constaté qu'une des recommandations d'Hammamet en 1983 : "Procéder à un inventaire exhaustif des besoins des membres en stages et des ressources disponibles dans ce domaine" n'a pas été suivie d'effet. Cet état de fait ne lui a pas permis de proposer à la Conférence Générale un programme concret d'opérations de formation.

S'agissant des recommandations de la CONFECOM, la Commission en a relevé le caractère très général qui ne permet pas de dégager une ligne d'action concrète, pour le prochain biennum du CIRTEF. Toutefois, la Commission a fait sienne les préoccupations de la CONFECOM relatives au développement de la radio rurale et au renforcement des structures régionales de formation professionnelle.

Compte tenu de ces considérations, la Commission fait les recommandations suivantes :

1. procéder à l'inventaire des besoins en formation et des ressources disponibles dans ce domaine. A cette fin, la Commission suggère que le Secrétariat du CIRTEF :
  - sollicite individuellement chaque organisme-membre pour qu'il exprime ses besoins prioritaires en formation;
  - recherche les sources de financement susceptibles de satisfaire ces demandes.
2. poursuivre les stages de gestion des organismes de radiodiffusion-télévision, tels qu'ils ont été organisés dans le passé à l'Ecole Internationale de Bordeaux;
3. entreprendre un stage régional sur les problèmes liés à la gestion des stocks;
4. organiser une action de perfectionnement dans le domaine des thèques et de l'étude de l'auditoire;
5. poursuivre en privilégiant les stages dans les contextes nationaux l'action de formation entreprise en faveur des radiodiffusions et télévisions rurales.

Enfin, la Commission a examiné les problèmes relatifs à la maintenance des équipements et aux nouvelles technologies.

En ce qui concerne la maintenance :

- la Commission estime qu'il s'agit d'un problème de formation initiale ou d'accords avec les sociétés qui fournissent le matériel.

S'agissant des nouvelles technologies :

- compte tenu des faibles moyens techniques des organismes du Sud, la mise en oeuvre de stages dans ce domaine paraît prématuree. Il y a lieu toutefois d'intégrer aux programmes de formation professionnelle, une initiation aux principes généraux de ces nouvelles technologies.

#### INFORMATION

La Commission demande la mise en oeuvre des recommandations qui ont été faites dans ce domaine par la Conférence d'Hammamet en 1983.

REVISION DES STATUTS

En application d'une décision du Bureau de Direction du CIRTEF, en date du 21 mars 1985, un Comité de révision des statuts du CIRTEF s'est réuni le mercredi 5 juin 1985 pour procéder à l'examen des articles et annexes des statuts qui, compte tenu de l'expérience acquise depuis les retouches effectuées en 1981, demandaient à être modifiés.

A l'issue de ses délibérations le Comité de révision des statuts propose les modifications suivantes dans les statuts :

Page 20 - article 49 - Effectif du Secrétariat Général

Il est proposé d'ajouter, au texte actuel de cet article, la phrase suivante :

"Les contrats d'engagement du personnel doivent être approuvés par le Président qui en informe le Bureau".

Page 20 - article 50 - Choix du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général doit être un professionnel de la Radio-Télévision et il doit être en fonction dans un organisme-membre actif lors de sa première nomination.

Il est choisi par la Conférence Générale sur proposition du Bureau.

Son mandat est de quatre ans, renouvelable une fois.

Lorsque le poste devient vacant, le Bureau en informe les membres et recherche des candidatures qui doivent être soumises deux semaines avant la réunion au cours de laquelle le Bureau examinera les candidatures.

En cas d'empêchement ou de démission du Secrétaire Général, le Président, après avoir consulté les Vice-Présidents, prend des dispositions pour assurer la bonne marche du Secrétariat jusqu'à la réunion subséquente du Bureau qui désigne alors un Secrétaire Général intérimaire qui reste en poste jusqu'à la prochaine session de la Conférence Générale.

Page 21 - article 51 - Fonctions du Secrétaire Général

Il est proposé que les alinéas b) et g) se lisent désormais comme suit:

- b) assurer la gestion du personnel, des biens et des fonds dans les limites des budgets autorisés;
- g) soumettre au Bureau et ensuite adresser à tous les membres, chaque année, un rapport d'activités et des états financiers détaillés et faire parvenir à tous les membres, dans les meilleurs délais, le procès-verbal des réunions du Bureau et les actes de la Conférence Générale.

**REVISION DES STATUTS**

Enfin, le Comité de révision des statuts invite les membres du CIRTEF à adopter la recommandation suivante :

"Considérant l'évolution et la multiplication des structures juridiques que revêtent ou peuvent revêtir dans un proche avenir les organismes de radiodiffusion et ceux qui concourent plus généralement à la communication, la Conférence Générale recommande au Bureau et au Secrétaire Général, d'ici la prochaine Conférence Générale, d'instituer une commission ad hoc pour redéfinir, si besoin est, dans l'avenir, les catégories des membres pouvant être admis au CIRTEF et les critères requis pour appartenir à ces catégories".

Cette commission proposera des régimes de cotisations auxquels pourraient être soumis des membres.

Ces points seront examinés en vue d'éventuelles recommandations du Bureau qui préparera la prochaine Conférence Générale.

\* \* \*

LE NOUVEAU BUREAU DE DIRECTION DU CIRTEF

PRESIDENCE :

La Société de Radio-Télévision du Québec

VICE-PRESIDENCES ET REPRESENTATIONS :

POUR L'AFRIQUE :

1. La Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (Première Vice-Présidence)
2. La Radiodiffusion du Cameroun
3. La Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne
4. Radio-Rwanda
5. La Radiodiffusion-Télévision du Sénégal

POUR L'EUROPE :

1. La Société Radio-France (Vice-Présidence)
2. La Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française
3. La Société France-Régions 3

POUR LE MAGHREB, LE PROCHE-ORIENT ET L'ASIE :

La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (Vice-Présidence)

POUR LES AMERIQUES :

La Télévision Nationale d'Haïti (Vice-Présidence)

LA NOUVELLE COMMISSION DES FINANCES

Le Président du CIRTEF

Monsieur Jacques POMONTI

Monsieur Moncef BEN MAHMOUD

Monsieur Marcel N'DIONE

Monsieur Jean-Bernard MUNCH

SECRETARIAT GENERAL

Monsieur René SCHENKER  
Secrétaire Général

Monsieur Jean-Roland DELAITRE  
Adjoint du Secrétaire Général

Madame Danièle EGGER  
Secrétaire de Direction

Madame Evelyne SCHMIT  
Comptable (à temps partiel)

VERIFICATEUR DES COMPTES

La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision

\* \* \*

LA NOUVELLE COMMISSION DES FINANCES

Le Président du CIRLE  
Monsieur Jean-Pierre ROMONT  
Monsieur Michel DE LAHOUZE  
Monsieur Michel M'GLOTHLON  
Monsieur André-Philippe MELIOT

SCENES DE CLOTUREALLOCUTION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CIRTEF, MONSEIGNEUR ANDREAS GIBAODISCOURS DU PRESIDENT GENERAL DE LA CIRTEFRAPPORT DES JURYS DU PRIX CIRTEF DE COREALISATIONTELEVISION

Réuni le 3 juin 1985 à Montréal, le Jury du PRIX CIRTEF DE COREALISATION de productions de télévision a choisi pour Président et Rapporteur Madame Holde LHOEST (R.T.B.F. Belgique).

Trois productions ont été visionnées et le Jury a décerné, à l'unanimité, le premier Prix CIRTEF à "BLEU M'BENGUE" présentée par LA SOCIETE FRANCE-REGIONS 3 (France) et l'OFFICE DE RADIODIFFUSION-TELEVISION DU SENEGAL (Sénégal). Le Jury n'a pas attribué de deuxième et troisième prix.

Le Jury considère que l'émission "BLEU M'BENGUE" se distingue par ses qualités formelles, en ce qui concerne la richesse et l'intensité de l'image ainsi que l'originalité de la construction du récit.

Par ailleurs, le Jury apprécie la finesse de l'approche qui, chaleureuse et pleine d'humour, témoigne d'un profond respect des spécificités culturelles.

De manière générale, le Jury regrette le nombre limité des réalisations introduites dans le cadre du Prix. En revanche, il fait remarquer que le Prix semble parfois représenter un objectif en soi, ce qui donne à certaines réalisations un caractère quelque peu artificiel.

Le Jury espère qu'un réexamen du règlement permettra de multiplier les productions présentées, tout en garantissant des réalisations plus harmonieuses.

\* \* \*

RADIO

Réuni le 3 juin 1985 à Montréal, le Jury du PRIX CIRTEF DE COREALISATION de productions radio a choisi pour Président et Rapporteur Monsieur Claude ERNOULT de la Société Radio-France.

A l'unanimité, il a décerné le premier Prix CIRTEF de coréalisation radio à l'émission "JEUNESSE 85 - HERITAGE ET AVENIR", présentée par L'OFFICE DE RADIODIFFUSION-TELEVISION DU BENIN, LA SOCIETE RADIO-CANADA et LA SOCIETE SUISSE DE RADIODIFFUSION. Faute d'émission à concourir, il n'a été décerné ni deuxième, ni troisième prix.

Tout en reconnaissant que l'émission primée était digne de la distinction reçue, le Jury a déploré le peu d'empressement des membres du CIRTEF à s'inscrire pour le Prix. Il invite en conséquence le Bureau et le Secrétariat Général du CIRTEF à motiver plus énergiquement les membres, en attirant notamment leur attention sur les facilités du règlement du concours qui n'impose pas de participations de trois continents réunis, comme ce fut le cas de l'émission proposée.

S'agissant des critères définis par le règlement pour orienter son choix, le Jury a souhaité pour l'avenir une évolution dans la méthode de coréalisation, en dépassant la pratique d'une juxtaposition des éléments de chacun des participants - pratique déjà utilisée en 1983 - pour parvenir à une plus grande interpénétration des apports culturels de chacun.

Le Jury ne doute pas qu'une telle volonté ait des effets bénéfiques, en permettant une meilleure cohérence intérieure des émissions, un traitement plus approfondi des thèmes abordés, une considération mieux perceptible des intérêts et des attentes de l'auditoire.

Le Jury est conscient que l'émission idéale pour le Prix CIRTEF de coréalisation relève d'une gageure ambitieuse. Une telle gageure doit toutefois servir de ferment pour inciter les coréalisateurs à pousser plus loin l'élaboration de leurs projets, cerner avec précision la qualité et la représentativité des intervenants et susciter dans les esprits des auditeurs les réflexions et les conclusions qu'inspire le thème qui leur est présenté.

\* \* \*

## SEANCE DE CLOTURE

ALLOCUTION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CIRTEF, MONSIEUR JACQUES GIRARD,  
PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE LA S.R.T.Q.

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir assumer, pour les deux prochaines années, la présidence du CIRTEF, et ce, à quelques kilomètres de l'endroit où ce Conseil fut fondé il y a maintenant huit ans. Je ne voudrais pas passer sous silence le travail accompli par mon prédécesseur, Monsieur Moncef Ben Mahmoud, et par le Secrétaire Général sortant qui est aussi mon proche collaborateur à Radio-Québec, Monsieur Jean Fortier. Vous avez veillé sans relâche sur les intérêts du CIRTEF; vous en avez suivi les dossiers-clé et vous avez préparé activement la rencontre de cette année. Vous étiez, pour le CIRTEF, le lien stable et quotidien qui a réuni nos nombreux partenariats au sein de la francophonie arabe, africaine, européenne, asiatique et américaine.

Je tiens également à remercier vous tous qui avez participé activement aux travaux et aux rencontres de cette semaine.

J'aimerais aussi dire un mot de remerciement bien chaleureux à l'intention de ceux et celles qui ont travaillé dans l'ombre, non seulement au cours de cette semaine, mais aussi tout au long des derniers mois pour préparer et soutenir l'organisation et le bon déroulement de cette conférence.

J'aimerais maintenant vous entretenir pendant quelques minutes d'un défi nouveau et urgent qui nous confronte tous aujourd'hui.

je voudrais situer mes propos dans le cadre des grands objectifs que le CIRTEF s'est fixés lors de sa fondation et qui lui servent toujours de balises. Le Conseil vise quatre grands objectifs qui peuvent se résumer comme suit :

- le dialogue permanent entre les organismes utilisant la langue française;
- la promotion de la radio et de la télévision comme outils de développement des collectivités;
- la coopération entre les partenaires afin de leur permettre d'accomplir plus efficacement leurs missions sociale, culturelle et éducative; et
- enfin, une meilleure connaissance, appréciation et respect des particularités, cultures et aspirations de nos pays respectifs.

Permettez-moi de m'attarder, au cours des prochaines minutes, au deuxième et au quatrième objectifs qui visent la connaissance et le respect de nos cultures et aspirations respectives et le rôle des communications et, tout particulièrement, de la télévision, dans ce contexte.

Il me semble utile pour mon propos de vous évoquer à grands traits la position du Québec et de sa télévision, ou de ses télévisions, dans le cadre de la francophonie et dans l'environnement culturel nord-américain.

J'ose croire que l'histoire et les options du Québec constituent un exemple concret de la promotion d'une télévision francophone très particulière, originale, dynamique, pertinente, dans un environnement culturel à la fois stimulant et, pour certains, menaçant. .

#### Le Québec au sein de la francophonie

Même si le Québec s'est ouvert au monde extérieur bien avant la naissance de la Fédération canadienne en créant, dès 1816 à Londres, une agence pour la sauvegarde de ses intérêts en Grande-Bretagne, ses liens avec les pays francophones datent de 1882, année où le gouvernement québécois établissait un Commissariat général à Paris.

En effet, le 5 octobre 1961, Québec ouvre la première maison du Québec à Paris. Deux ans plus tard, en 1963, il initie des relations de coopération culturelle avec ses voisins du Sud, notamment la Nouvelle-Angleterre et la Louisiane et au cours de la même année s'entament également des relations suivies avec la Belgique.

Dès 1961, le Québec commence à approcher les pays arabes et c'est avec la Tunisie qu'il signe, en 1964, sa première entente de coopération. Un peu plus tard, s'amorce aussi une collaboration avec le Maroc.

En Afrique noire francophone, c'est le Gabon qui a été le premier état, en 1962, à envoyer des étudiants au Québec. Après les initiatives du gouvernement Lesage, au début des années '60, les premiers ministres Johnson, Bourassa et Lévesque ont très activement encouragé, de 1966 à 1985, la collaboration du Québec avec ses partenaires francophones d'Europe, des pays arabes, de l'Afrique noire et des Etats-Unis.

Ce n'est qu'à partir de 1970 que le Québec s'ouvre à la francophonie en créant une délégation générale en Belgique et en devenant membre de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique à titre de gouvernement participant.

Même si les relations souvent tendues entre Québec et Ottawa, au cours des vingt dernières années, ont pu compliquer quelque peu les communications entre nous, nous sommes, semble-t-il en 1985, dans une conjoncture politique particulièrement favorable. Le Québec souhaite, de plus en plus, être un partenaire dynamique dans les nombreux projets de coopération entre pays francophones. Et, nous croyons que notre situation géographique et culturelle nous permet d'apporter une contribution originale et pertinente même en cette période de difficultés économiques.

Puisque nous sommes, en tant que membres du CIRTEF, surtout concernés par les projets relatifs aux domaines des communications, et tout spécialement de la radio et de la télévision, j'aimerais m'arrêter quelques instants à l'environnement propre à la télévision francophone canadienne et aux défis que nous avons à relever ici au Québec. Mes propos constituent un élément de réponse concrète aux préoccupations exprimées au Caire par les Ministres des Communications des pays membres de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, en février dernier.

Vous m'excuserez si je parle du domaine qui nous touche le plus vivement au Québec, soit la consommation de la programmation télévisuelle. Il est aussi celui que je connais le mieux.

Au printemps 1984, un Québécois regarde la télévision en moyenne 23,6 heures par semaine. Cette moyenne dépasse un peu la moyenne canadienne de 23,3 heures.

Au Québec, les francophones regardent moins la télévision que les anglophones. Ces derniers, en effet, en consomment deux heures et demie de plus que leurs concitoyens.

L'écoute de la télévision connaît une baisse ces dernières années. Alors qu'en 1980 un Québécois la regardait en moyenne 26,05 heures par semaine, il ne la regarde maintenant que pendant 23,6 heures.

Les Québécois non câblés, qui constituent environ la moitié de la population, disposent d'un choix de trois programmations télévisuelles de langue française (Radio-Canada, Télé-Métropole et Radio-Québec) et deux programmations de langue anglaise (Radio-Canada et CFCF).

L'autre moitié de la population qui est câblée dispose d'un canal supplémentaire de langue française (TVFQ avec une programmation constituée d'un choix d'émissions des trois chaînes françaises) et de quatre autres canaux anglophones, tous en provenance des Etats-Unis (ABC, CBS, NBC et PBS).

Les 13% de téléspectateurs qui possèdent un convertisseur ont un choix supplémentaire d'environ une dizaine de canaux spécialisés. Dans ce choix télévisuel au Québec, la programmation de langue française offre nettement moins de choix que la programmation de langue anglaise. Il s'agit en réalité d'un déséquilibre important de trois heures de programmation anglophone pour une heure de programmation francophone.

Etant donné qu'un nombre sans cesse croissant de Québécois francophones deviennent bilingues, l'attrait de la programmation américaine devient de plus en plus grand et il s'opère, depuis une dizaine d'années, un transfert d'écoute important vers la télévision de langue anglaise, surtout en faveur des émissions de divertissement (films, mini-séries, séries d'action, comédies et émissions de variétés).

A Montréal, au printemps 1984, les téléspectateurs francophones consacrent 23% de leur écoute télévisuelle aux stations anglophones.

Ces transferts d'écoute en faveur de la télévision américaine, observés depuis quelques années, constituent une menace culturelle importante. Les gouvernements fédéral et québécois ont d'ailleurs déjà reconnu l'importance de cette menace et ont mis sur pied un comité conjoint pour étudier, entre autres, cette question et faire les recommandations appropriées.

Toutefois, malgré l'importance démontrée du phénomène des transferts d'écoute, il importe de souligner que la situation ne se révèle pas aussi alarmante que les plus pessimistes le laissent entendre car, suite à une hausse marquée des transferts de 1976 à 1983, on note, depuis l'automne 1984, une baisse légère de l'écoute télévisuelle aux chaînes américaines par le public québécois. De plus, il a été démontré que les téléspectateurs québécois favorisent généralement les émissions à l'intérieur desquelles ils se reconnaissent le mieux culturellement.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'environnement social très ouvert procure à la population une multitude de choix télévisuels américains. Il apparaît donc normal qu'une partie de l'écoute télévisuelle des Canadiens, autant francophones qu'anglophones, soit consacrée aux stations américaines.

Par ailleurs, si le rythme du transfert linguistique semble diminuer, il y a un autre transfert, culturel celui-ci, qui s'accentue. Aussi, le problème de la menace culturelle n'est pas uniquement d'ordre linguistique. Les séries américaines, traduites dans la langue locale, envahissent de plus en plus les ondes, et ce, non seulement au Québec, mais partout dans le monde et les cultures ne sont donc pas uniquement menacées par les stations américaines, mais également par la prolifération de plus en plus forte de séries traduites certes, mais toujours porteuses fidèles de l'"American way of life". On constate également que de nombreuses séries produites ici copient les formules et les styles de séries américaines.

Pour compléter cette évocation de l'environnement télévisuel québécois, j'aimerais dire quelques mots sur la télévision payante et la vidéocassette, qui accentuent encore le défi américain.

La télévision payante, dont la programmation est presqu'entièrement américaine, ne semble connaître, ni au Québec ni au Canada, l'essor qu'on lui prédisait. A l'automne 1983, le taux de pénétration de la télévision payante dans les foyers québécois n'est que de 3% et les Québécois ne consacrent à ce nouveau procédé de diffusion que 0,7% du temps d'écoute qu'ils accordent à la télévision en général.

La vidéocassette, pour sa part, connaît un essor remarquable auprès des Québécois et des Canadiens. Au printemps 1984, le magnétoscope se retrouve dans 16% des foyers canadiens et tout laisse prévoir une progression importante et rapide de sa pénétration qui devrait atteindre 80% en 1990. Au Québec, les statistiques démontrent que la vidéocassette est plus populaire auprès des anglophones. A Montréal, au printemps 1984, 25% des anglophones contre seulement 13% des francophones habitent un foyer équipé d'un magnétoscope. Il va sans dire que la majorité des films sur cassette offerts aux francophones sont "made in USA", bien que traduits en français.

A l'automne 1984, l'écoute de la vidéocassette représente, à Montréal, 1% des heures totales d'écoute de la télévision, c'est-à-dire 823 000 heures. La télévision française au Québec et au Canada, tout en étant dynamique et originale, est donc fortement menacée par l'attrait et la qualité de la télévision américaine. Et cette influence américaine nous interpelle directement quand elle passe par la langue anglaise, mais elle est aussi forte quand elle emprunte la langue française. Même le francophone unilingue subit alors le charme de la culture américaine.

Comment réagissons-nous au danger d'effritement de notre culture par la télévision ?

Il ne fait pas de doute que la solution au problème des transferts d'écoute ne peut se trouver dans des mesures coercitives qui limiteraient l'offre télévisuelle ou qui tenteraient d'exclure certaines programmations. Ceci irait non seulement à l'encontre de la tradition nord-américaine qui encourage le libre marché et le libre choix, mais une telle censure deviendrait rapidement inefficace devant l'ingéniosité des téléspectateurs et le progrès de la technologie de diffusion par satellite qui ne connaît pas de frontières ou de juridiction nationales.

De plus, les attentes télévisuelles de la population québécoise et canadienne s'expriment clairement en faveur d'un accès libre aux stations américaines. La réponse à l'attrait américain passe donc, nous semble-t-il, par d'autres voies que j'aimerais rapidement esquisser ici.

La première est celle de la consolidation de l'identité et de la spécificité de notre programmation télévisuelle. Trois caractéristiques devraient, dans cette optique, marquer notre offre télévisuelle. D'abord, celle de la qualité. Les Québécois ont toujours démontré leur préférence à l'égard des produits culturels à l'intérieur desquels ils se reconnaissent, à condition qu'ils soient de qualité.

Le Québécois apprécie des émissions "bien faites", de qualité technique incontestable, de forme soignée. Les téléromans, les émissions pour enfants, les spectacles de variétés de qualité ont toujours eu des auditeurs fidèles. La médiocrité n'échappe pas aux téléspectateurs devenus exigeants et qui dirigent rapidement leur choix vers d'autres émissions de qualité.

La deuxième caractéristique essentielle à une programmation vraiment originale, capable de concurrencer la programmation américaine, est celle de la spécificité québécoise. La télévision québécoise a connu, depuis ses débuts, ses succès les plus importants avec des émissions vraiment propres à nous. Citons, à titre d'exemple, les téléromans produits et diffusés tant par la chaîne publique Radio-Canada que par la télévision privée Télé-Métropole.

Quel que soit le succès des émissions américaines traduites, jamais elles ne réussissent à surpasser les auditoires fidèles des télérromans. Ces dramatiques en continuité reflètent des valeurs, des symboles, des images propres au Québec et constituent un miroir d'une partie importante de l'âme québécoise.

La programmation pour enfants, surtout celle de Radio-Canada, a toujours réussi à travers un éventail très large de formes différentes, à rejoindre des générations de jeunes Québécois. Les vedettes et personnages de ces émissions font partie intégrante de la culture enfantine québécoise.

La troisième caractéristique est celle de la diversité ou de la complémentarité. Dans un marché télévisuel particulièrement encombré, il est essentiel d'offrir au téléspectateur un choix qui soit réel et qui ne l'oblige pas à opter pour un produit qui est déjà offert au même moment par les autres. Un des problèmes de l'offre télévisuelle québécoise est la concurrence entre les diffuseurs qui offrent aux téléspectateurs des produits trop semblables et souvent aux mêmes heures. Certaines concurrences ne sont pas seulement inutiles ou frustrantes pour le téléspectateur, elles sont souvent des freins à une créativité plus diversifiée, à des audaces nécessaires.

La voie de la consolidation de l'identité et de la spécificité culturelle est, selon beaucoup, plus prometteuse que celle de l'imitation. En termes clairs, la télévision québécoise ne peut pas battre les Américains sur leur propre terrain. Non seulement car nous n'en avons financièrement pas les moyens, mais aussi parce que nous n'avons pas leur savoir-faire ni leur énorme bassin de talents, ni leurs traditions dans les genres qui leur sont propres et qui font leur succès.

Face au défi américain, nous voulons emprunter, en plus de la voie de la spécificité, celle de la collaboration avec les partenaires privés. Ce désir de collaboration chez les diffuseurs publics surtout, répond à des revendications importantes de la part des producteurs indépendants et traduit aussi le désir des gouvernements de stimuler la créativité culturelle. L'interaction systématique de la télévision québécoise publique avec le secteur privé de la production, lui permet de profiter des idées et des talents qui existent dans ce secteur, d'en favoriser la croissance et de permettre aux partenaires de bénéficier des fonds substantiels dégagés par les gouvernements fédéral et québécois.

Dans la même optique mais en dépassant les frontières de notre pays, nous cherchons, comme presque toutes les télévisions aujourd'hui, à lancer et soutenir des projets de coproduction internationaux, notamment au sein de la francophonie.

Faut-il rappeler, enfin, qu'une télévision publique authentiquement québécoise et culturellement vigoureuse, ne saurait survivre, et encore moins grandir, sans un apport constant et très substantiel des deniers publics.

En résumé, la stratégie de survie culturelle de notre télévision s'articule autour des thèmes-clé de la qualité, la spécificité, la diversité, le partenariat et le soutien des gouvernements concernés. Cette stratégie a déjà porté des fruits prometteurs et nous croyons qu'elle constitue la meilleure réponse à long terme aux défis culturels d'ici.

Si je relie notre exemple aux grands objectifs propres au CIRTEF, je crois que notre expérience québécoise peut constituer une contribution utile tant à la promotion de la radio et de la télévision comme outils de développement de nos collectivités respectives, que pour une meilleure connaissance et appréciation des particularités et aspirations de nos pays respectifs.

Nous avons tous à contribuer à l'essor d'une culture francophone originale et vigoureuse dans nos pays, dans le plein respect de nos particularités et en tenant compte d'un environnement culturel en pleine mutation. Les satellites de communications et de diffusion, joints aux nombreuses alliances internationales, ont rendu plus perméables nos frontières nationales aux puissantes influences venant d'autres cultures, et tout particulièrement aux influences de la culture américaine.

Dans le grand ensemble francophone, les cultures arabes, africaines, asiatiques, américaines et européennes ont chacune leurs valeurs et traditions propres et leur génie créateur particulier. Cette diversité qui fait la richesse et l'attrait de la francophonie s'exprime en grande partie dans une langue et dans une culture que nous partageons tous. Comme concepteurs, fabriquants et diffuseurs de sons et d'images, nous contribuons par les médias de la radio et de la télévision, à l'enrichissement et à l'évolution tant de nos cultures spécifiques que de la francophonie elle-même.

La rapidité des communications, la disparition de nombreuses frontières à cause des technologies modernes et le dynamisme de la culture américaine, constituent, pour nous tous, un défi stimulant que nous pourrons d'autant mieux relever, que nous pouvons puiser dans nos nombreuses expériences et compétences. Le CIRTEF nous a fourni, à cet égard, un lieu unique et précieux.

Je tiens à souligner ici l'importance et la pertinence de la contribution de l'ACCT qui a eu l'heureuse initiative de réunir au Caire, en février dernier, les Ministres des Communications des pays francophones avec leurs experts. La CONFECOM a provoqué une réflexion importante, qui nous touche tous, sur la spécificité de la collectivité francophone dans le domaine de la coopération en matière de communication et sur les problèmes reliés à l'équilibre et au transfert des technologies.

Les réflexions, les recommandations et les priorités, mises de l'avant par la CONFECOM, constituent pour le CIRTEF une invitation éclairée à une action concrète et suivie en vue d'une solidarité francophone dynamique et riche. Les propositions issues de nos rencontres de travail de cette semaine ont été fortement inspirées par les préoccupations du Caire. L'ACCT pourra compter sur l'esprit de collaboration du CIRTEF.

En terminant, j'aimerais souligner une condition qui me semble essentielle à la réussite de nos démarches au sein du CIRTEF, soit la promotion d'une culture institutionnelle bien vivante au sein de nos entreprises respectives de radio et de télévision. Il faudrait que le CIRTEF et ses grands objectifs soient une réalité concrète grâce à une conscience plus grande de l'importance de notre collaboration.

Le CIRTEF n'est pas uniquement l'oeuvre d'une semaine à tous les deux ans, ni la préoccupation uniquement de son Président et de son Secrétaire Général, ni une réalité passagère pour les équipes de réalisation qui oeuvrent ensemble sur des projets communs. Le CIRTEF doit être porté aussi par nos responsables des programmes, nos planificateurs et, espérons-le, de nombreux collaborateurs de nos institutions respectives.

Sans un large consensus traduit dans des gestes concrets presque quotidiens, le CIRTEF ne s'appuiera jamais sur une indispensable culture institutionnelle qui doit en assurer la vigueur et l'efficacité.

Je souhaite, à vous tous, un repos bien mérité, un bon voyage de retour et je vous dis de tout coeur "au revoir".

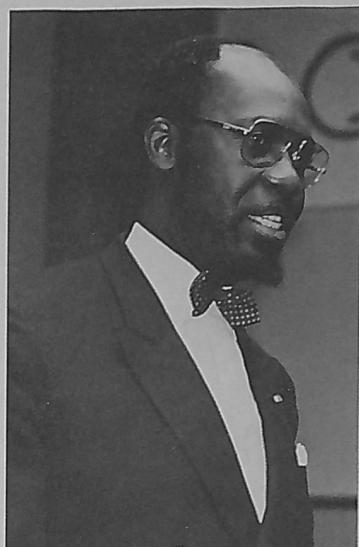
\* \* \*

## NOS INVITÉS DE MARQUE

M. Jean-François BERTRAND  
Ministre des Communications  
du Québec



M. Marcel MASSE  
Ministre des Communications  
du Canada

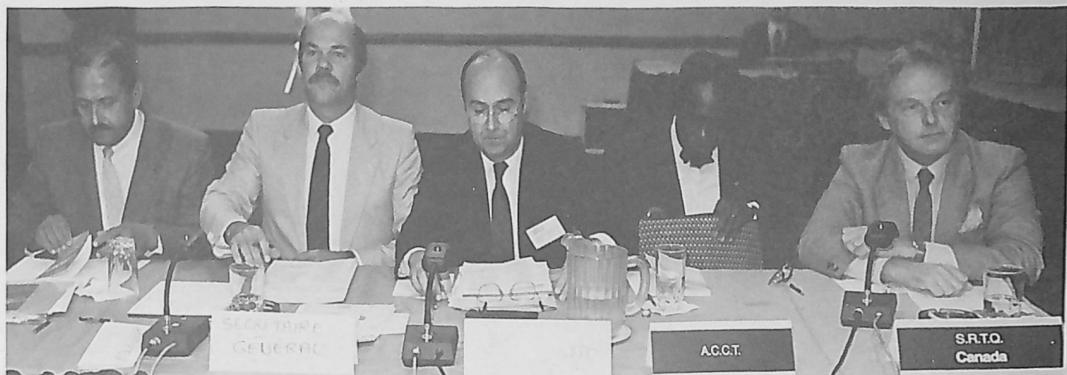


M. François OWONO-NGUEMA  
Secrétaire Général de l'A.C.C.T.

## LA REMISE DES PRIX CIRTEF 1985



LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE...



...EN SESSION



## LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE...



DES PARTICIPANTS



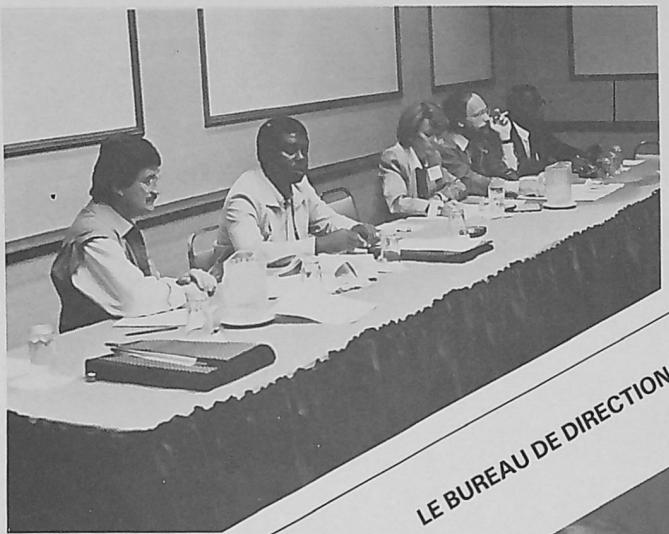
LE RAPPORTEUR  
GÉNÉRAL



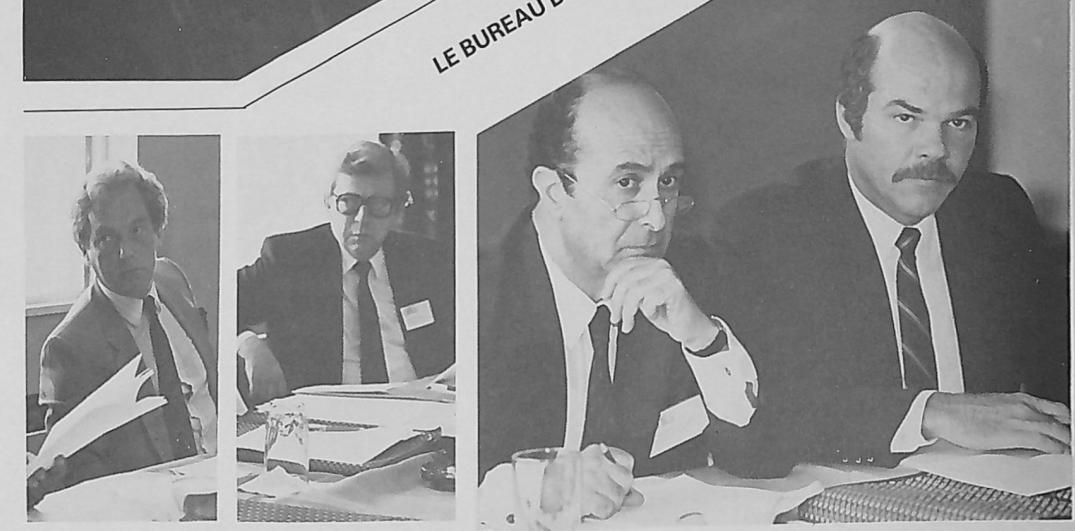
LES COMMISSIONS...



...AU TRAVAIL



LE BUREAU DE DIRECTION



FRANCE  
LISTE DES PARTICIPANTS  
=====BELGIQUE

Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française (R.T.B.F.)  
52, boulevard Auguste-Reyers  
1040 Bruxelles

Mme Holde LHOEST

BENIN

Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin (O.R.T.B.)  
Case postale 366  
Cotonou

M. Roch Orou SANNI

CAMEROUN

Radiodiffusion du Cameroun (R.D.C.)  
Yaoundé

M. André KWA MBANGUE

CANADA

Société Radio-Canada (S.R.C.)  
1400est, boulevard Dorchester  
Montréal, Québec  
Canada / H2L 2M2

Mme Denise PREZEAU  
Mme Myrto GAUTHIER  
Mme Jocelyne LIMOGES  
M. Jacques LANDRY  
M. Claude MERCIER  
M. Gaétan LAPOINTE  
M. Jean-Louis ARCANDE  
M. Georges BRUNET  
M. Pierre-Jean CUILLERRIER

Société de Radio-Télévision du Québec (S.R.T.Q.)  
800, rue Fullum  
Montréal, Québec  
Canada / H2K 3L7

M. Jacques GIRARD  
M. Philippe GARIEPY  
M. Kees VANDERHEYDEN  
M. Lynn FOURNIER  
M. Jacques FAURE

Office de la Télécommunication Educative de l'Ontario (O.T.E.O.)  
Case postale 200, succ. Q  
Toronto, Ontario  
Canada / M4T 2T1

M. Donald DUPREY

Institut International de la Communication (I.I.C.)  
451, rue Saint-Jean  
Montréal, Québec  
Canada / H2Y 2R5

M. Jean CLOUTIER

COMORES (ILES)

Radio-Comores  
Case postale 250  
Moroni

M. Said Salim DJOHAR

COTE D'IVOIRE

Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne (R.T.I.)  
Case postale 8883  
Abidjan-Cocody

M. Maurice OULLA  
M. Ibrahima KONE  
M. Mamadou BEN SOUMAHORO

FRANCE

Institut National de la Communication Audiovisuelle (I.N.A.)  
Tour Gamma "A"  
193-195, rue de Bercy  
75012 Paris

Mme Michèle DE BUSSIERRE  
M. Christian LE CLEACH

Société Radio-France (S.R.F.)  
116, avenue du Président-Kennedy  
75786 Paris, Cédex 16

M. Claude ERNOULT  
M. Daniel MAXIMIN  
M. Jean-Paul CHAILLEUX (R.F.I.)

Société Nationale Télévision Française 1 (TF1)  
Rue Cognacq-Jay 15  
75330 Paris, Cédex 07

Mme Sylvie HOUZELOT

Société Antenne 2 (A2)  
5, rue de Montessuy  
75341 Paris, Cédex 07

M. Roland MARTIN

Société France-Régions 3 (FR 3)  
5, avenue du Recteur-Poincaré  
75782 Paris, Cédex 16

M. François-Xavier DE PIERIER

TéléDiffusion de France (T.D.F.)  
21-27, rue Barbès  
92120 Montrouge

Mme Anne ARBARET

GABON

Radiodiffusion-Télévision Gabonaise (R.T.G.)  
Case postale 10150  
Libreville

M. Jacques ADIAHENOT

GUINEE

Radiodiffusion-Télévision Guinéenne (R.T.G.)  
Case postale 391  
Conakry

M. Alpha Ousmane DIALLO

HAITI

Télévision Nationale d'Haïti (R.T.N.H.)  
Case postale 13400  
Port-au-Prince

M. Fritz JOASSIN

Radio Nationale d'Haïti - 4VRD  
Case postale 1143  
Port-au-Prince

M. Charles-Alexandre ABELLARD

LIBAN

Télé-Liban  
Case postale 4848  
Beyrouth

M. Wissam EZZEDINE

MALI

Radio-Mali  
Case postale 171  
Bamako

M. Abdoulaye SIDIBE

MAURICE (ILE)

Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (R.T.M.)  
Case postale 48  
Curepipe

M. Basdeo RAMUDHIN

MAURITANIE

Office de Radiodiffusion-Télévision de Mauritanie (O.R.T.M.)  
Case postale 200  
Nouakchott

M. Alassane N'GAEDE

NIGER

Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger (O.R.T.N.)  
Case postale 361  
Niamey

M. Hama AMADOU

RWANDA

Radio-Rwanda  
Case postale 83  
Kigali

M. Gaspard GAHIGI

SENEGAL

Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (O.R.T.S.)  
Case postale 1765  
Dakar

M. Marcel NDIONE

Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI)  
Université de Dakar  
Dakar-Fann

M. Saïdou DIA

SUISSE

Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (S.S.R.)  
Case postale 234  
1211 Genève 8

M. René SCHENKER  
M. Jean-Philippe RAPP  
M. Jean-Bernard MUNCH (S.S.R. Berne)  
M. Joël CURCHOD (Radio Suisse Internationale)

TCHAD

Radiodiffusion Nationale Tchadienne (R.T.N.)  
Case postale 892  
N'Djamena

M. Soumaine SADIGA TENNA

TUNISIE

Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (R.T.T.)  
71, avenue de la Liberté  
Tunis

M. Moncef BEN MAHMOUD

OBSERVATEURS

-----

Société Nationale de Radio-Télévision Française d'Outre-Mer (R.F.O.)  
5, avenue du Recteur-Poincaré  
75016 Paris

M. Guy BERNEDE

Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.)  
13, quai André-Citroën  
75015 Paris

M. François OWONO-NGUEMA  
M. Michel LUCIER  
M. Jean-Claude CREPEAU  
M. Max EGLY  
M. Youssouf DIAWARA

Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information (E.S.S.T.I.)  
Boîte postale 1328  
Yaoundé, Cameroun

M. Jean-Stéphane BIATCHA

AUDECAM  
100, rue de l'Université  
75007 Paris

M. Jacques SULTAN

Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle  
100, avenue Raymond-Poincaré  
75016 Paris

M. Alain DE KEGHEL

Ministère Français des Relations Extérieures  
23, rue de la Pérouse  
75016 Paris

M. Bernard POTTIER

Agence Canadienne de Développement International (A.C.D.I.)  
200, rue Principale  
Place du Centre  
Hull, Québec  
Canada / K1A 0G4

M. Charles MORROW

Ministère des Communications  
300, rue Slater  
Ottawa, Ontario  
Canada / K1A 0C8

Mme Nicole CLOUTIER  
M. Jean-Marc CHOUINARD

Ministère des Communications  
2, place Québec  
Québec, Qué.  
Canada / G1R 2B5

M. Aldor BORDELEAU

Ministère des Relations Internationales et du Commerce Extérieur  
1225, Place Georges V  
Québec  
Canada / G1R 4Z7

M. François PROVENCHER  
M. Claude LESSARD

Ministère des Relations Extérieures  
125, promenade Sussex  
Ottawa, Ontario  
Canada / K1A 0G2

M. André POTVIN

Association des Universités entièrement ou partiellement  
de langue française (AUPELF)  
Case postale 6128  
Montréal, Québec  
Canada / H3C 3J7

M. Maurice-Etienne BEUTLER  
M. Alain ROCHEGUDE

**INVITE**

M. Raymond DAVID

**SECRETARIAT**

M. Jean FORTIER  
Secrétaire Général du CIRTEF

M. Jean-Roland DELAITRE  
Adjoint du Secrétaire Général

Mme Danièle EGGER  
Secrétaire de Direction, CIRTEF

Mme Carole ASSELIN  
Relations Internationales S.R.T.Q.

Mme Marie-Thérèse MONGEON  
Relations Internationales S.R.T.Q.

Mme Ginette BERUBE  
Secrétaire S.R.T.Q.

Mme Manon BOUCHARD  
Secrétaire S.R.T.Q.

ANNEXE ARAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL (mai 1983 à avril 1985)  
=====

Il y aura bientôt un an et demi que le Bureau de Direction du CIRTEF m'a confié le Secrétariat de notre Conseil, suite au rappel au Québec de mon prédecesseur, Monsieur François Provencher.

Le mandat que m'a donné le Bureau de Direction (en janvier 1984) était à la fois simple et précis : concrétiser, par des activités adéquates, les volontés exprimées par les délégués lors de la Conférence Générale d'Hammamet, et rétablir la situation financière de notre Conseil.

L'objet de ce rapport, divisé en deux volets, soit :

- 1) les questions administratives et financières;
- 2) les activités, depuis la Conférence d'Hammamet, est de vous rendre compte des efforts déployés depuis deux ans, afin d'atteindre le double objectif que vous nous aviez fixé.

Arrivé à la fin de mon mandat, je suis plus que jamais convaincu de la pertinence des buts fixés à notre Conseil, lors de sa fondation à Montréal il y a huit ans. Mes nombreuses rencontres avec Dirigeants et Artisans de la Radio-Télévision, ainsi qu'avec nos multiples partenaires, n'ont fait que renforcer cette conviction. Tous sont unanimes: le CIRTEF est un outil essentiel au dialogue et à la coopération entre professionnels de la Radio et de la Télévision utilisant, à travers le monde, la langue française dans leur programmation.

Après huit ans d'existence, ce qui est peu pour un organisme international comme le nôtre (nous en sommes aujourd'hui à 40 organismes-membres répartis sur 30 pays différents), nous avons déjà réalisé plusieurs dizaines de programmes d'activités auxquels des centaines de professionnels des quatre continents ont participé. Toutefois, les attentes et les besoins exprimés dépassent largement les ressources dont nous disposons. Cet écart, entre les besoins et les ressources disponibles, devrait être, pour chacun d'entre nous, l'occasion d'affirmer plus encore notre volonté de coopérer et d'y affecter une part plus importante de nos richesses humaines, matérielles et techniques.

Les questions administratives et financières

Le Secrétariat du CIRTEF a connu, au cours des deux dernières années, d'importantes difficultés financières.

Au 31 décembre 1983, le déficit accumulé était de près de 200'000.-- francs suisses, soit 50% de nos dépenses annuelles de fonctionnement.

Les vérificateurs aux comptes nous ont transmis leurs vives inquiétudes à ce sujet et nous ont invités à prendre des mesures importantes afin d'équilibrer, dans les meilleurs délais, la situation financière. Ce à quoi nous nous sommes employés.

Dès mon arrivée, nous nous sommes fixés comme objectif de rétablir complètement la situation financière pour la prochaine Conférence Générale. Il nous fallait compresser radicalement les dépenses de l'année en cours, payer les dettes accumulées des années précédentes et susciter le paiement des cotisations en retard.

En appliquant ces trois mesures de redressement et grâce à la collaboration de la Société Radio-Canada qui, en 1983, a renoncé à se faire rembourser sa créance, à la Radio-Télévision Suisse Romande qui, pour un franc symbolique, loge le Secrétariat du CIRTEF et assure les opérations comptables, à la Société de Radio-Télévision du Québec qui a assumé entièrement mon traitement annuel et les frais inhérents à mon déménagement en Suisse et grâce à un don de 20'000.-- dollars canadiens du Ministère des Relations Internationales du Québec, au 31 décembre dernier, nous avons réduit le déficit du CIRTEF à 46'000.-- francs suisses et, cette année, à moins d'imprévus majeurs, nous connaîtrons au 31 décembre 1985, au minimum un budget équilibré.

Ce redressement de la situation ne doit pas cependant camoufler le problème réel du non-paiement ou des retards constants dans le paiement des cotisations annuelles. Les cotisations constituent, nous le savons, la principale source de revenus permettant le roulement annuel du Secrétariat. Tout retard dans le paiement des cotisations génère des difficultés majeures de trésorerie et maintient le CIRTEF dans un état de grande vulnérabilité. Au 31 décembre 1984, plus de 500'000.-- francs suisses de cotisations annuelles demeurent impayées. La Conférence Générale devra, avec compréhension, se pencher sur cette question qui, d'année en année, prend de plus en plus d'importance.

Afin de maintenir l'équilibre financier récemment retrouvé, nous vous proposerons d'adopter, pour les années 1986 et 1987, des budgets de revenus fondés sur une évaluation réaliste et des budgets de dépenses limitant celles-ci au strict minimum.

En effet, l'expérience démontre qu'il est dangereux d'estimer les recettes sur le paiement complet des cotisations annuelles. Par ailleurs, mon expérience au Secrétariat m'indique que nous pouvons difficilement réduire les dépenses annuelles, en deçà de ce qui vous sera proposé, sans affecter sérieusement la qualité des activités gérées et coordonnées par le Secrétariat.

Nos difficultés financières et nos efforts pour rétablir la situation ne nous ont cependant pas empêchés d'engager, depuis deux ans, un très grand nombre d'activités.

### Activités CIRTEF depuis Hammamet

Les activités du CIRTEF ne peuvent s'engager qu'en collaboration avec des partenaires extérieurs. Le biennum qui s'achève a permis à l'ACCT et au CIRTEF de confirmer leurs liens historiques par la signature d'une entente-cadre, définissant nos principaux secteurs de collaboration.

Ce protocole permet, tant à l'Agence qu'au CIRTEF, de mieux planifier à moyen terme nos actions conjointes. Depuis deux ans, d'autres organismes se sont joints à nous et ont permis, par leur financement et leur soutien, de concrétiser plusieurs activités que nous jugeons prioritaires. L'ACDI, la FAO, l'EIB, l'AUDECAM, le CIERRO, le CAPJC, l'ESSTI et le SEVOZA sont de ceux-là. C'est grâce à leur essentielle collaboration et à la volonté sans cesse renouvelée de nos organismes-membres, que nous avons pu augmenter la quantité et améliorer la qualité de nos actions de formation, d'échanges de production et d'entraide. Nous les remercions tous vivement et nous souhaitons que leur implication dans les activités CIRTEF se poursuivra dans les années à venir.

Voici donc les activités que nous avons réalisées depuis Hammamet :

#### 1. ECHANGES ET COREALISATIONS

##### • Echanges de Productions

Depuis la Conférence Générale d'Hammamet, deux séries d'émissions, dans le cadre des Echanges de Productions originales, ont été produites et une troisième série est en voie de réalisation.

En septembre 1983, avait lieu à Genève, la réunion de concertation des réalisateurs-producteurs pour la série "UN PAYS, UNE HISTOIRE", à laquelle participaient des réalisateurs-producteurs de dix Radios et seize Télévisions.

En avril 1984, onze réalisateurs-producteurs de Radio et neuf de Télévision participaient à la réunion de concertation pour la série "UN PAYS, UNE HISTOIRE", ayant pour sous-thème "CES PERSONNAGES QUI ONT FAIT L'HISTOIRE".

Fin mars 1985, douze réalisateurs-producteurs Radio se réunissaient à Genève, pour débattre du thème "GRAINES DE JEUNES!", dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse, alors que sept réalisateurs-producteurs Télévision se concertaient sur le thème "MIEUX SE NOURRIR: UN DEFI".

- Echanges d'Animateurs

Les Echanges d'Animateurs, entre le Sud et le Nord, en collaboration avec la CRPLF, qui avaient été suspendus en 1982, ont repris en 1984 dans le sens Sud/Nord.

Madame Laure Agbo du Bénin fut accueillie par la Radio Suisse Romande en juin 1984. Elle devait subséquemment se rendre à la Radio Belge mais, ayant été souffrante, elle rentra prématurément à Cotonou.

Monsieur Alphonse-Marie Toukas, de la Radio Congolaise, anima des émissions à Radio-Canada, à la Radio Suisse Romande et à la Radio Belge en juillet-août 1984.

Un deuxième volet d'Echanges d'Animateurs Sud/Sud fut également mis sur pied en 1984.

Monsieur Jacques Anet-Bile, de la Radio Ivoirienne, anima des émissions au Burkina-Faso et au Mali, au mois de novembre, alors que Monsieur Jean-Marie-Vianney Muhuri animait lui des émissions sur la Radio Centrafricaine et la Radio Mauricienne.

Les nouvelles bases de ces échanges ayant donné entière satisfaction à tous les partenaires, l'expérience a été reconduite pour 1985.

Un comité mixe CRPLF/CIRTEF a fait choix, au mois de mars dernier, d'Animateurs du Sud qui iront animer des émissions dans les Radios du Nord.

Les sélectionnés sont : Messieurs Alassane Niang, de la Radio Sénégalaïse, qui sera accueilli par Radio-Canada et la Radio Suisse Romande et Célestin Morille Moyebe, de la Radio Centrafricaine, qui sera accueilli dans une des radios locales françaises et à la Radio Belge.

Un comité mixte ACCT/CIRTEF a également choisi les Animateurs du Sud qui visiteront d'autres organismes du Sud. Le choix s'est porté sur Mademoiselle Neïla Chehimi, qui visitera vraisemblablement la Radio Sénégalaïse et la Radio Ivoirienne, et le Citoyen Lelo Ngimbi du Zaïre, qui se rendra probablement à la Radio Camerounaise et à la Radio Gabonaise.

Des négociations sont en cours pour l'organisation de ces visites, prévues pour fin 1985.

## 2. FORMATION

### • Stage de Perfectionnement en Réalisation Télévisuelle

Ce stage, mis sur pied par la Société de Radio-Télévision du Québec à Montréal, s'est déroulé du 3 au 28 octobre 1983. Il y avait sept participants venant de six pays d'Afrique et de Haïti.

Les échos recueillis des organisateurs et des participants indiquent que ce stage a connu un vif succès.

La reconduction d'un tel stage à l'automne prochain est envisagée.

### • Séminaire sur la Formation Permanente des Professionnels de la Radio-Télévision

Organisé en collaboration étroite avec l'ACCT, ce premier Séminaire sur la Formation Permanente des Professionnels de la Radio-Télévision s'est tenu à l'Ecole Internationale de Bordeaux, du 23 novembre au 7 décembre 1983 et réunissait dix-huit participants venant de dix-sept pays.

Le Séminaire fut si apprécié que l'ACCT et le CIRTEF, d'un commun accord, décidèrent comme suivi de tenir un Séminaire de Perfectionnement pour Responsables de la Formation Permanente des Personnels Radio-Télévision. Ce Séminaire eut lieu du 12 au 30 novembre 1984, à l'Ecole Internationale de Bordeaux et regroupa dix-neuf participants venant de dix-huit pays.

### • Stage de Perfectionnement pour Utilisateurs de la Radio Rurale au Sahel

Le CIRTEF et la FAO ont organisé début 1984, conjointement avec l'Institut du Sahel et l'AUDECAM, un Stage de Perfectionnement destiné aux Utilisateurs de la Radio Rurale dans les pays du Sahel, au siège du CIERRO (Centre Interafricain d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou) au Burkina-Faso.

Ce stage eut lieu à Ouagadougou du 5 au 25 mars 1984. Il regroupait dix-sept participants venant des sept pays suivants : Gambie, Mali, Burkina-Faso, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

Les trois objectifs majeurs du stage étaient :

- 1) Une réflexion sur la notion de Radio Rurale et approfondissement de cette notion.
- 2) Des échanges entre participants sur leurs situations nationales respectives en mettant l'accent sur les rapports entre les Radios et les services rattachés au développement rural.

- 3) Perfectionnement professionnel, à travers la réalisation d'émissions destinées au monde rural.

La présence, parmi les stagiaires, d'Agents de l'Information et d'Agents du Développement Rural, devait particulièrement favoriser les discussions sur les rapports entre Radios et services du développement rural.

Les quatre principales recommandations faites à l'issue du Stage ont été :

- 1) Qu'une priorité soit accordée à l'installation (où elle n'existe pas encore) et au développement de la Radio Rurale dans les Etats du Sahel.
- 2) Qu'une concertation permanente soit instituée entre les Ministres de l'Information et tous les Ministres concernés par la communication en milieu rural dans chacun des Etats.
- 3) Que soit renforcée l'assistance financière, technique et de formation aux stations déjà existantes, afin de les rendre plus fonctionnelles.
- 4) Que le CIERRO, unique centre de formation en matière de Radio Rurale, bénéficie d'une aide particulière qui lui permettrait d'étendre ses activités et de former à différents niveaux des hommes de Radio Rurale.

• L'information agricole : un outil de développement

Tel était le thème du Séminaire organisé conjointement par la FAO, le Centre Africain de Recyclage des Journalistes et des Communicateurs (CAPJC) et le CIRTEF, séminaire tenu du 14 au 25 mai 1984 à Tunis. Trois délégations ont pris part aux travaux de ce Séminaire (Maroc, Mauritanie et Tunisie), qui a rassemblé des représentants de différents médias, des responsables au sein du Ministère de l'Information et des cadres et techniciens du Ministère de l'Agriculture, qui sont plus particulièrement concernés par la vulgarisation.

Les objectifs du Séminaire étaient :

- a) Sensibiliser les responsables du secteur de l'information et des médias de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie, au rôle que peuvent jouer ces derniers dans le processus du développement agricole, afin de les amener à s'intéresser plus aux problèmes de l'agriculture et des agriculteurs et favoriser un échange d'informations dans les deux sens, ascendant et descendant.

- b) Faire mieux connaître aux responsables du Ministère de l'Agriculture le rôle de l'information agricole, ses objectifs et ses composantes.
- c) Permettre aux participants de connaître quelques expériences réussies dans le domaine de l'information agricole.
- d) Echanger des informations entre les pays participants, relatives à leurs expériences dans ce même domaine.

A la suite du Séminaire, plus d'une vingtaine de recommandations ont été énoncées.

- Stage de Perfectionnement en Production Radio

Dans le cadre des activités ACCT/CIRTEF, la Société Radio-Canada accueillait du 7 mai au 1er juin 1984 dix jeunes producteurs-réalisateurs de diverses nationalités (Burundi, Canada, Congo, Mali, Mauritanie, Maroc, Centrafrique, Rwanda, Tchad et Tunisie) pour un Stage de Perfectionnement en Production Radio.

Ce stage avait pour objectifs :

- a) de perfectionner les connaissances et les habiletés des participants en matière de conception, de production et de réalisation d'émissions de Radio;
- b) de faire vivre aux participants une expérience concrète de production en leur faisant réaliser des émissions.

Tant les organisateurs que les stagiaires se sont déclarés heureux de cette expérience. Myrthe Gauthier, Agent de Relations Internationales Radio à Radio-Canada, nous a soumis un article de Jules Chiasson, participant canadien, qui nous livre ses impressions suite à son stage. Faute de temps, nous ne pouvons vous lire l'article en entier. Nous nous permettons toutefois d'en extraire la conclusion : "les quatre semaines ont passé vite. Le 2 juin, je quittais Montréal pour revenir à Moncton. Ce stage m'a permis de m'arrêter et de me poser certaines questions sur la Production en Radio avec d'autres personnes du même métier. Ce fut aussi un cours de géographie où, par le biais des participants, j'ai approfondi mes connaissances des pays africains. Puis le contact entre les différentes cultures, c'est important dans le domaine des communications. Je suis beaucoup plus riche que je ne l'étais avant le stage !"

- Stage de Production-Réalisation de Magazines Radio

Toujours dans le cadre des activités ACCT/CIRTEF, un stage de Production-Réalisation de Magazines Radio fut organisé à l'Ecole Internationale de Bordeaux, sous l'égide de Radio-France Internationale, du 19 novembre au 14 décembre 1984. Ce stage regroupait treize participants venant de douze pays.

- Colloque Agricole

Un Colloque Agricole, réunissant vingt-cinq participants d'Afrique, s'est tenu à l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information (ESSTI) de Yaoundé du 14 au 25 janvier 1985. Ce Colloque, animé par deux réalisateurs canadiens, le directeur du CIERRO et des intervenants camerounais, a été financé par l'ACDI.

L'objectif de ce Colloque était essentiellement pratique :

- réfléchir sur les formes et les techniques de production efficaces pour répondre aux besoins d'information/formation des publics ruraux.

Dans le déroulement du Colloque, une grande insistance a été mise sur l'exploitation collective de produits-échantillons des programmations rurales des Radios et Télévisions représentées. Au total, onze émissions de Télévision et treize émissions de Radio ont été proposées à l'évaluation critique du groupe des participants dans une double perspective:

- sensibiliser chaque producteur/réalisateur à l'intérêt d'une confrontation d'expériences professionnelles variées et au bénéfice d'une pré-évaluation systématique des émissions avant diffusion.

- Séminaire sur l'Impact des Emissions Educatives en Afrique Centrale Francophone

Un Séminaire sur l'Impact des Emissions Educatives en Afrique Centrale Francophone s'est tenu au SEVOZA, Kinshasa, du 4 au 20 avril dernier et a réuni dix-neuf participants venant de sept pays de la région.

Les objectifs du Séminaire étaient de permettre aux participants exerçant tous une responsabilité au sein du service des programmes de leur Radiodiffusion :

- d'apprehender différentes méthodes d'approche de l'auditoire, en fonction
  - de la nature des informations recherchées
  - du type de réinvestissement envisagé
- d'expérimenter certaines de ces approches, notamment
  - une approche quantitative de type "sondage"
  - une approche plus qualitative de type "motivation" ou "impact"

- d'évaluer les moyens nécessaires à la réalisation de telles enquêtes et de procéder à un examen comparatif du rapport coût/efficacité des différentes approches;
- d'évaluer le degré de pertinence de chacune de ces approches, en fonction des missions et des objectifs de programme des différentes Radiodiffusions concernées.
- dégager, des bonnes et des moins bonnes émissions écoutées ou visionnées, quelques règles de production fondamentales adaptées au public visé et aux conditions techniques en vigueur.

Cette formule a été grandement appréciée par l'ensemble des participants.

L'analyse des programmes présentés s'est centrée sur les orientations fondamentales d'une communication audiovisuelle destinée au public rural africain.

Les options proposées par les participants ont eu trait particulièrement à :

- la reconnaissance de l'appartenance de la communication rurale aux missions prioritaires de l'information nationale en Afrique;
- l'affirmation de la prééminence des spécialistes de la communication sur les spécialistes du contenu (mais aussi de leur complémentarité nécessaire);
- l'introduction de la Radio Rurale (considérée comme prioritaire) et de la Télévision Rurale dans une perspective multi-média, associant les supports de renforcement tels que l'imprimé et l'animation par les agents de développement locaux;
- la recherche d'une meilleure prise en compte des besoins du public-cible;
- la recherche de formules d'émissions plus vivantes et plus humaines, caractérisées principalement par :
  - l'emploi des langues nationales,
  - l'exploitation des patrimoines culturels nationaux et régionaux,
  - une production systématique "sur le terrain", si possible décentralisée,
  - l'exploitation de l'expression directe des populations rurales,
  - l'établissement d'une programmation complète mêlant émissions éducatives, tribunes-débats, émissions à contenus socio-économiques ou socio-culturels.

### **3. COOPERATION INTER-CHAINES**

- Emissions du Sud pour le Nord

Seize émissions de Télévision du Sud ont été sélectionnées par les deux missions de repérage envoyées dans les Télévisions du Sud, ont été répertoriées et mises en disponibilité pour diffusion éventuelle au Nord.

Ces émissions furent visionnées par une des Commission de la CTF à Montreux en 1983.

Subséquemment, la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision et une des chaînes françaises se sont rendus acquéreurs des droits de diffusion de certains de ces programmes.

- Festival de Spa

Le Sud a fait son entrée à Spa par la présentation en 1983 d'un spectacle, dans le cadre du Festival, intitulé "Nuit du Sud" auquel participèrent Casimir Zoba du Congo, Danielle Thermidor de Haïti et Eddy Caramedon de l'Île Maurice. 1984 a vu l'ouverture du Festival lui-même aux chanteurs du Sud.

Le CIRTEF avait présenté quatre candidats : Mlle N'Guyenthal Thanh du Vietnam, Mlle Marie-Cécile Medor des Seychelles, M. Paul (Marcellin) Ottou-Koa du Cameroun et M. Eddy Caramedon de l'Île Maurice.

Le comité de sélection (composé des représentants des chaînes membres de la CRPLF, de la ville de Spa et du CIRTEF) a retenu les candidatures du Camerounais Paul Ottou Koa et du Mauricien Eddy Caramedon pour la finale, qui s'est déroulée du mercredi 20 au samedi 23 juin 1984.

Les deux représentants du CIRTEF ont fait une excellente impression. Le Mauricien Caramedon se qualifiant même pour la "Grande Finale".

L'artiste gabonais Pierre Akendengue et son orchestre ont, dans le cadre du Festival, présenté un spectacle de très haute facture qui a été salué comme il le convenait par la presse belge.

Il convient de souligner que la participation du CIRTEF au Festival a été rendue possible grâce à un apport financier de l'ACCT.

- Participation d'une Radio du Sud à une manifestation au Nord

A l'occasion de sa JOURNÉE INTERNATIONALE qui marquait, le 5 septembre 1983, l'inauguration de sa nouvelle grille-horaire, la station FR3 Aquitaine (Bordeaux) a eu l'heureuse initiative d'inviter, par l'intermédiaire du CIRTEF, les Télévisions africaines à participer

à une présentation d'émissions venant des quatre coins de l'horizon international.

Le choix s'est porté sur la Radio-Télévision Ivoirienne qui a pu y faire connaître ses programmes, la Côte d'Ivoire ainsi que l'Afrique.

- Coopération bilatérale exemplaire

Vous vous souvenez qu'à la Conférence Générale d'Hammamet, l'émission de télévision "Regards Alternés", coproduite par la Télévision Suisse Romande et la Télévision du Burkina, avait remporté le Prix CIRTEF de Télévision.

L'émission traitait des problèmes de santé et, plus précisément, l'hôpital dans les deux pays : un reportage suisse réalisé au Burkina-Faso et un reportage burkinabé réalisé en Suisse. Il en ressort que l'abondance comme la pénurie peuvent être génératrices de maux : ici, la déshumanisation; là, l'absence de produits indispensables.

L'émission a débouché sur des échanges et initiatives de coopération Sud/Nord.

Je me contenterais de signaler que des fonds s'élevant à 950'000.-- francs suisses furent recueillis, ils ont servi à la création d'un complexe de pédiatrie de 140 lits à l'hôpital de Ouagadougou.

- MIP-TV

Devant le résultat positif de son initiative d'être présent au MIP-TV à Cannes en avril 1983, au service des Télévisions du Sud - souligné par les diverses délégations à la Conférence Générale d'Hammamet - le Secrétariat Général du CIRTEF décida de renouveler l'expérience en 1984.

L'organisation du MIP-TV mit gracieusement à la disposition du CIRTEF le même espace dont il avait disposé en 1983; à l'entrée du Marché, au sous-sol.

Les délégations présentes au MIP-TV sont toutes, à un moment ou à un autre, venues au stand CIRTEF.

Les membres du Secrétariat Général étant retenus à Kinshasa en avril 1985 par le Séminaire sur l'Impact des Emissions Educatives en Afrique Centrale Francophone, il ne fut pas possible d'assurer une permanence cette année au MIP-TV.

Le Secrétariat Général espère, si les membres le demandent, y être présent à nouveau en 1986.

- Entraide Opérationnelle

Trois demandes ponctuelles, dans le cadre de l'Entraide Opérationnelle, avaient été agréées en 1984 :

- 1) Bourses d'études de deux mois pour deux stagiaires à Radio France Internationale.
- 2) Demande d'expert en programmation Télévision par le Burundi pour le lancement de la Télévision.
- 3) Demande d'expert en maintenance par la Mauritanie.

Les priorités des pays demandeurs ayant été modifiées au cours de l'année, seule la demande de RFI a été finalement maintenue et exécutée.

Les bénéficiaires furent M. Demba Dieng du Sénégal et Paul Kouame de la Côte d'Ivoire, qui ont produit des émissions à caractère historique sur l'ancienne Afrique Occidentale Francophone (AOF).

Deux bourses d'études de deux mois pour deux autres stagiaires à RFI ont été approuvées pour cette année.

Les bénéficiaires en sont MM. Essola N'Tonga du Cameroun et Hubert Mayassi du Congo. Ils sont en stage depuis fin mai et produiront des émissions à caractère historique sur l'ancienne Afrique Equatoriale Française (AEF).

#### 4. INFORMATION

Dans le courant de 1984, le Secrétariat Général a produit deux Bulletins CIRTEF : l'un au début du 1er trimestre et l'autre au début du 4e trimestre.

#### 5. RELATIONS INTER-INSTITUTIONNELLES

- Membre catégorie "C" de l'UNESCO

Le CIRTEF a noué des relations privilégiées avec l'UNESCO pendant l'année 1984.

Des relations d'information mutuelle ont été établies, le CIRTEF devenant membre de la catégorie "C" de l'UNESCO. On peut espérer que dans les années à venir, le CIRTEF pourrait devenir membre de la catégorie "B" - Relations d'informations et de consultation (catégorie qui permet une plus grande implication mutuelle et favorise le co-financement d'activités).

- Signature d'un accord-cadre avec l'ACCT

Dans le cadre d'une concertation plus grande entre l'ACCT et le CIRTEF qui avait vu le jour lors de la Conférence Générale d'Hammamet, il y eut une réunion de travail à Genève durant l'été 1983, au cours de laquelle furent arrêtés les projets du CIRTEF que l'Agence se proposait de financer pendant le biennum 1984-1985. Cela a débouché sur la signature d'un accord-cadre de coopération ACCT/CIRTEF qui a été signé en 1984 par le Secrétaire Général de l'ACCT et le Président du CIRTEF.

- Relations FAO/CIRTEF

Le Colloque International sur le thème "la Radio-Télévision pour l'Agriculture et le Monde Rural", organisé en mars 1982 par le CIRTEF à Montréal, en collaboration avec la Société Radio-Canada et avec l'appui financier de l'ACDI, avait été l'occasion d'une première rencontre entre des responsables de la FAO et ceux du CIRTEF.

La similitude des vues sur l'utilisation des médias, pour aider à ré;soudre les problèmes agricoles, mena d'abord à une concertation puis à une mise en commun des ressources humaines et matérielles des deux organismes pour organiser, conjointement avec l'Institut du Sahel, un Stage de Perfectionnement destiné aux Utilisateurs de la Radio Rurale dans les pays du Sahel, au siège du CIERRO, au Burkina-Faso.

Bien sûr que nous souhaitons voir s'étendre cette collaboration, ne serait-ce que pour la mise en pratique des recommandations du Colloque.

- Relations ACDI/CIRTEF

Des contacts constants et réguliers avec l'ACDI, dès la fin du Colloque Agricole de 1982, couplés à la soumission d'un document du CIRTEF demandant un financement de cinq de ces projets en 1983, a débouché en 1984 à l'acceptation d'un financement de deux de ces projets : un Colloque Agricole en Afrique et un Séminaire sur l'Impact des Emissions Educatives en Afrique Centrale Francophone.

Ces deux activités, comme nous l'avons vu tout à l'heure, se sont déroulées en 1985.

## 6. PARTICIPATION DU SECRETAIRE GENERAL A DES MANIFESTATIONS FRANCOPHONES

Le Secrétaire Général a en outre participé :

- 1) au 19e Congrès International de l'UIJPLF à Marrakech, au Maroc, en octobre 1984, au cours duquel il est intervenu pour situer le CIRTEF dans le monde francophone et pour parler du droit du communicateur à communiquer;

- 2) au Séminaire sur la Formation Permanente en Radio-Télévision, tenu à l'Ecole Internationale de Bordeaux, où il est intervenu sur le sujet suivant : "Les Fondements Organisationnels d'une Entreprise de Radio-Télévision";
- 3) à la réunion pour la coordination des activités des Associations Internationales Francophones;
- 4) comme observateur, à la Conférence des Ministres de la Communication, au Caire, en février 1985.

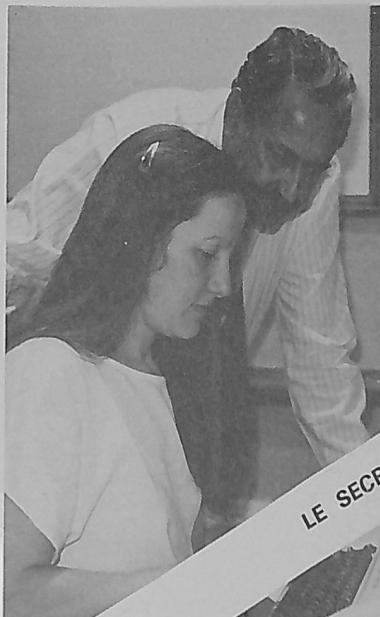
\* \* \*





L'ÉQUIPE SORTANTE

L'ÉQUIPE ENTRANTE





ANNEXE B

## CONFERENCE DES MINISTRES DE LA COMMUNICATION

*Synthèse des travaux et implications pour le CIRTEF*

EXPOSE DE MONSIEUR MICHEL LUCIER,

DIRECTEUR GENERAL, EDUCATION-FORMATION, ACCT

Je tiens d'abord à remercier le CIRTEF pour cette possibilité qui est donnée à l'ACCT de pouvoir participer aux débats de votre Conférence Générale.

Les propos que je voudrais aborder seront centrés sur la dernière Conférence des Ministres des Communications des pays-membres de l'Agence.

Je voudrais avec vous aborder cinq aspects :

- Pourquoi la CONFECOM
- Les buts de la CONFECOM
- Les résultats de la CONFECOM
- Propositions d'action
- Suivi de la CONFECOM

#### 1. POURQUOI LA CONFECOM

La CONFECOM trouve sa genèse dans les textes fondamentaux de l'ACCT. Ne lit-on pas dans la convention de Niamey de 1970 : Le but de l'Agence est de promouvoir et de diffuser les cultures des hautes parties contractantes.

L'Agence exerce les fonctions suivantes :

- encourager la connaissance mutuelle des peuples intéressés par des méthodes adéquates d'information;
- aider à la formation, parmi les peuples d'une opinion publique éclairée sur les cultures des pays représentés par l'Agence.

La Charte de l'ACCT a précisé ses fonctions en demandant à l'Agence:

- de susciter ou favoriser la concertation des efforts et des moyens de tous ses membres, notamment dans les secteurs de pointe de la recherche, dans la technologie, dans l'éducation, dans la formation et dans la communication, de même que dans l'étude des problèmes de développement;
- d'encourager la connaissance mutuelle des peuples par l'utilisation des moyens de communications de masse par l'enseignement et par des formules originales d'échanges.

Tous ceux qui suivent l'action de l'Agence depuis 1970 savent que ces objectifs et fonctions ont été traduits par de multiples programmes relevant de ses grands secteurs traditionnels d'intervention : la culture, l'éducation et la formation, la science et la technique. Je n'en citerai que quelques uns - édition, soutien à la création cinématographique, production de disques et d'émissions radiophoniques culturelles, soutien à la création littéraire et théâtrale, échanges de programmes radiophoniques et télévisuels culturels et éducatifs, expérimentation en télévision et radio scolaire, communication à la base et radio rurale, diffusion de l'information scientifique et technique en langue française, création de réseaux de banques de données.

Au-delà de ces actions régulières qui sont menées avec la collaboration active de multiples partenaires, l'Agence s'est toujours montrée soucieuse d'organiser la concertation entre les spécialistes de la communication de ses pays-membres, d'une part pour développer les coopérations, d'autre part, pour adapter son action quotidienne aux réalités d'un domaine en mutation constante. En 1975, l'Agence avait ainsi réuni un Colloque des Communicateurs qui a débouché sur le lancement d'un programme de développement de la communication en milieu rural. Dois-je aussi vous rappeler que l'Agence a réuni en 1977, un Colloque des Directeurs Généraux des Radios-Télévisions d'Expression Française dont le CIRTEF est l'émanation la plus directe, mais qui a aussi généré de multiples actions communes entre l'Agence et votre Conseil destinées à mieux occuper l'espace francophone de la radio-télévision.

Si j'ajoute que l'organisation de conférences ministérielles fait aussi partie des vocations naturelles de l'Agence, vous comprendrez qu'après une Conférence des Ministres de la Justice, une Conférence des Ministres de l'Agriculture, une Conférence des Ministres de la Culture et une Conférence des Ministres de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur, il était important que l'Agence prenne l'initiative d'une Conférence des Ministres de la Communication de ses pays-membres.

## 2. LES BUTS DE LA CONFECOM

La décision de réunir une Conférence des Ministres de la Communication des pays-membres de l'Agence a été prise par notre Conférence Générale de 1981 qui souhaitait "mettre l'accent sur l'importance de la Communication dans le développement culturel, social et économique, donner aux participants l'occasion d'approfondir les enjeux particuliers de la communication pour les pays du monde francophone, et d'envisager quelles actions ceux-ci souhaitaient réaliser...".

Suite à diverses consultations, il fut décidé d'orienter la CONFECOM sur le thème général "communication pour le développement" qui avait le triple avantage de :

- délimiter le champ des problèmes abordés;
- traduire concrètement les objectifs fondamentaux de cette réunion;
- receler une utilité potentielle pour la plupart des pays-membres de l'Agence.

Pour diverses raisons, cette Conférence n'a pu se tenir avant février 1985. Mais les impératifs du calendrier ont au moins permis de garantir une préparation sérieuse. Outre le groupe de travail interne à l'Agence, de nombreux experts des pays-membres ont été associés à l'élaboration des documents de travail et à la préparation de l'ordre du jour. Un comité consultatif d'experts a été réuni en novembre 1982; des réunions régionales (6) se sont déroulées dans chaque zone géographique regroupant les pays-membres de l'Agence, en avril 1983. Enfin, deux experts prêtés respectivement par le Gouvernement Français et le Gouvernement du Québec (Canada) ont travaillé jusqu'à la veille de la CONFECOM, avec le groupe de préparation de l'Agence.

Que pouvait-on attendre de la CONFECOM ? D'abord sûrement pas la reprise des travaux et débats qui ont lieu dans d'autres enceintes internationales. L'Agence n'est pas l'UNESCO et, si elle ne peut manquer d'être touchée par le grand débat du NOUVEL ORDRE MONDIAL DES COMMUNICATIONS, elle se doit d'affirmer la spécificité de la communauté francophone qui peut transcender les clivages traditionnels Nord/Sud et Est/Ouest. On ne pourrait pas non plus attendre une analyse fouillée de la notion fort complexe de communication. L'Agence n'est pas une institution de recherche, pas plus qu'un organisme de coopération limitée au domaine de la Communication. Pour l'Agence, la Communication est un instrument, important, privilégié même, mais un instrument pour atteindre ses objectifs de développement culturel, éducatif, scientifique et technique.

La CONFECOM avait donc pour l'Agence trois objectifs fondamentaux :

- 1) informer les participants sur les variétés de situations quant à l'état de développement des infrastructures et la problématique de développement des communications, sur les ressources en formation et en recherche, et sur les expériences et les innovations;
- 2) rechercher dans les différents secteurs de développement qui font problème pour les pays-membres ceux pour lesquels une amélioration de la composante communication est susceptible d'apporter des réponses utiles;

- 3) examiner et éventuellement approuver des projets portant création de programmes de coopération en communication, répondant à des besoins communs des pays-membres.

Comme il est de coutume, la Conférence des Ministres de la Communication a été précédée par une réunion d'experts nationaux qui a subdivisé l'étude du thème COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT selon quatre composantes :

- Commission A : L'information sur la communication
- Commission B : Formation et recherche
- Commission C : Production et diffusion
- Commission D : Nouvelles technologies

### 3. LES RESULTATS DE LA CONFECOM

Je pense que vous avez chacun, au moins par des articles de presse, pris connaissance des recommandations de la CONFECOM. Certaines, en raison de leur caractère spectaculaire ou mobilisateur, ont reçu une plus large audience, par exemple la proposition du Ministre français Georges Filioud de concéder un canal du satellite TDF 1 à l'Agence pour diffuser une programmation commune des télévisions francophones, notamment des télévisions du Sud.

Je ne voudrais pas vous imposer la lecture du volumineux rapport de la CONFECOM ni même vous citer l'ensemble des recommandations faites par la Conférence des Ministres et les commissions d'experts. Nous avons à l'Agence établi un catalogue de toutes les propositions ou les suggestions de la CONFECOM : elles sont au nombre de 55 et vont de la plus simple à la plus complexe, de l'action ponctuelle à l'activité continue.

Il m'apparaît plus important d'une part de mettre en lumière les traits marquants de la CONFECOM et d'autre part d'identifier, parmi l'ensemble des recommandations, celles qui interpellent directement la communauté des radiodiffuseurs. Vous savez d'ailleurs que le CIRTEF était expressément identifié comme l'un des organes d'exécution du suivi de la CONFECOM et s'est vu conférer plusieurs mandats conjoints avec l'Agence.

Les travaux de la CONFECOM ont été inspirés par un double esprit :

- 1) Affirmer la spécificité de la collectivité francophone dans le domaine de la coopération en matière de communication. L'espace francophone de communication a été introduit comme un instrument "au service des grandes causes qui mobilisent la solidarité" et "une des contributions les plus sûres au maintien de la paix dans le monde moderne". Ses règles de fonctionnement ont été précisées : connaissance mutuelle, amélioration des échanges entre le Nord et le Sud, développement des échanges Sud/Sud, souci de la réduction des tensions, recherche de la prévention des problèmes de demain.

- 2) Rechercher un équilibre entre les technologies de communication et promouvoir un système performant de transfert de technologies. Le monde des communications est ainsi fait qu'il paraît animé par une perpétuelle fuite en avant. A peine une technologie apparaît-elle qu'elle risque la désuétude et se trouve confrontée avec d'autres technologies plus récentes. Cette situation a été considérée comme doublement préoccupante et la Conférence a recommandé deux axes de travail :
- a) Les efforts de développement de la communication ne doivent pas conduire à négliger l'optimisation des moyens existants : presse, radio, télévision, livres, lesquels permettent, selon les publics, de faire circuler l'information, soit en langue française, soit dans les langues nationales. Sur ce point, il est apparu que la presse et la radio rurales jouaient un rôle déterminant.
  - b) Les nouvelles technologies accentuent le caractère ambigu des transferts de technologie. Il est important de lutter pour qu'elles ne deviennent pas une cause supplémentaire d'inégalité entre le Nord et le Sud et fassent apparaître un clivage entre producteurs et consommateurs de nouveaux produits.

#### 4. PROPOSITIONS D'ACTION

Si l'on examine maintenant les propositions d'action qui concernent spécifiquement les radiodiffuseurs, on s'aperçoit qu'elles relèvent de trois grands domaines :

- l'information sur la communication;
- la formation et la recherche;
- la production et la diffusion.

Là encore, plutôt que de faire un relevé exhaustif, je préfère insister sur quelques idées fortes :

- 1) Le développement de l'accès à l'information (facteur de développement endogène). Cette notion a une double signification :
  - Elle signifie d'abord : - développement des systèmes actuels de communication pour les rendre accessibles, le cas échéant, à l'ensemble de la population. La réunion des Experts a notamment recommandé l'instauration de la radio rurale là où elle n'existe pas, son développement ailleurs et la recherche de nouvelles modalités de fonctionnement; ainsi que l'utilisation de la radio et de la télévision pour diffuser des programmes d'information (au besoin communautaire) sur l'importance et les enjeux de la communication.

- Elle signifie aussi : - préparation à l'ère nouvelle de la communication par des actions de formation et de perfectionnement. Ces actions reposeraient d'abord sur un inventaire évolutif des métiers de la communication, un répertoire des lieux et sources de formation/perfectionnement, l'harmonisation et la complémentarité des programmes de formation pour déboucher sur une planification à moyen terme des besoins de formation et la mise au point de programmes appropriés au caractère évolutif des nouvelles technologies de communication.
- 2) Le renforcement du potentiel de production des radiodiffuseurs francophones. Cette dimension s'applique aussi bien à la radio qu'à la télévision. La CONFECOM recommande notamment l'étude d'un fonds d'aide à la coproduction d'émissions de radio et de télévision, l'intensification des actions dans le secteur de la coproduction d'émissions, l'accroissement des échanges et des coproductions Sud/Sud de programmes radiophoniques, l'élargissement de l'aire des productions d'intérêt commun.
- 3) La dynamisation des échanges de programmes radiophoniques et télévisuels. Cette dimension est intrinsèquement liée à la constitution d'un espace audiovisuel francophone. Sans attendre l'utilisation éventuelle d'un canal de satellite (qui demande des mises au point techniques et financières), certaines actions incitatives peuvent être réalisées : étudier la mise en place d'une banque d'informations sur les produits audiovisuels francophones; favoriser les rencontres de producteurs spécialisés; instituer une rencontre annuelle des directeurs de programmes de radios et télévisions francophones; créer un groupe de travail sur l'élargissement de l'espace audiovisuel francophone...
- 4) La création d'une opinion publique francophone "éclairée". Cet objectif constitue la finalité d'organisations comme l'Agence et le CIRTEF mais il ne peut être réalisé sans l'adhésion individuelle de chaque radiodiffuseur. La CONFECOM suggère de prévoir une case programme régulière pour diffuser d'autres produits francophones, de susciter des manifestations médiatiques retransmises simultanément par l'ensemble des radiodiffuseurs francophones, d'organiser des semaines de connaissance mutuelle permettant à chaque peuple de mieux connaître les autres peuples francophones.
- 5) La préparation aux nouvelles technologies. Il s'agit d'un domaine d'une importance primordiale pour le développement équilibré des moyens de communication. Le passé est en ce domaine suffisamment porteur de leçons pour commander une action énergique et originale en ce domaine. Au-delà d'une action nécessaire d'information (notamment par la création d'un centre de documentation international sur les nouvelles technologies), les échanges d'expériences, les études spécifiques sur les nouveaux moyens de production, les systèmes de diffusion décentralisés, l'introduction de nouvelles techniques (numérisation, télématique, télécopie...) le lancement de programmes de sensibilisation et de formation ne pourront que permettre un véritable transfert de technologies.

## 5. LE SUIVI DE LA CONFECOM

Au fil de cet exposé des conclusions de la CONFECOM, vous n'avez pu manquer de remarquer combien étaient judicieuses les orientations que le CIRTEF a prises depuis sa création en 1978.

L'importance de la radio rurale ne vous a pas échappé puisque vous y avez consacré quatre séminaires spécialisés. L'impact de la coproduction sur le potentiel des productions de chaque radiodiffuseur a été clairement démontré par votre Prix CIRTEF de coréalisation. Des rencontres régulières de producteurs se déroulent depuis 1979 dans le cadre de notre opération commune d'échanges de productions qui occupe aussi en partie l'aire des productions d'intérêt commun.

Le CIRTEF peut même revendiquer un certain rôle visionnaire. Ainsi, en 1982, le CIRTEF et l'ACCT ont réuni un groupe de travail sur l'intensification des échanges Sud/Nord de programmes radiophoniques et télévisuels (dont le rapport a été étudié à votre précédente Conférence Générale) qui a effectué un travail de débroussaillage sur les obstacles à l'élargissement de l'espace audiovisuel francophone. De même, plusieurs des sessions de formation organisées avec l'EIB ont introduit la dimension "ouverture sur les nouvelles technologies". Je pense en particulier aux séminaires consacrés à la gestion des audiovidéothèques et la gestion de la maintenance des centres de production.

Mais il ne faudrait pas oublier ce rôle nouveau pour l'EIB d'être aussi le lieu de rencontre, de concertation et de prospective pour les responsables de pays francophones. A côté des sessions de perfectionnement en communication, où l'Agence tient non seulement à recevoir les stagiaires du CIRTEF, mais aussi à continuer à bâtir pour eux un modèle pédagogique, qui abolit la notion de celui qui sait et de celui qui ne sait pas, il y a aussi ces colloques. Le secteur des communications doit être à cause des enjeux pour le monde francophone, un secteur prioritaire de rencontres.

Mais il en va du CIRTEF comme de l'Agence. Autant les conclusions de la CONFECOM peuvent nous conforter sur la validité de notre action passée, autant nous dessinent-elles les cadres d'une action plus ambitieuse. Dès la fin de la CONFECOM, l'Agence a institué un comité interne de suivi. Vous pourrez prendre connaissance de son action par l'entremise du petit bulletin d'information "CONFECOM SUIVI" qui sera régulièrement publié. L'état d'avancement de notre programmation 1985 réduira forcément l'application des conclusions de la CONFECOM à quelques activités : une session à l'EIB sur LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DEVELOPPEMENT DANS L'ESPACE FRANCOPHONE DE COMMUNICATION et la constitution d'un ou deux groupes d'experts (notamment sur le sujet du canal francophone d'un satellite). Ce n'est donc qu'au cours de la prochaine programmation 1986-87 que le suivi de la CONFECOM trouvera sa pleine dimension.

Nous avons déjà commencé à réfléchir à quelques axes d'action novatrice dans le domaine de l'espace audiovisuel et je voudrais vous les soumettre, non pour guider votre propre réflexion, mais pour vous indiquer les domaines qui nous apparaissent prioritaires.

- 1) La communication rurale. Le propre des séminaires est de faire un bilan, de dresser un état des carences, de faire avancer l'identification des solutions possibles, mais non d'agir concrètement.

En fonction des différents travaux passés, l'Agence se propose donc, à la demande notamment du Mali et du Burkina-Faso, de mener des expérimentations d'un nouveau dispositif léger de production et de diffusion radio. Nous recherchons pour cela des soutiens techniques et financiers.

- 2) La production radio et télévision. L'Agence intervient pour l'instant à différents niveaux : l'opération d'échanges de productions originales menées avec le CIRTEF; un concours de scénarios de documentaires à caractère éducatif lancé en 1984; le soutien du magazine Espace Francophone. Nous pourrions faire plus à condition de trouver des mécanismes plus économiques, par exemple, mener de pair plusieurs opérations annuelles d'échanges de productions portant sur des genres précis et stables (émissions jeunesse, magazines socio-économiques, émissions culturelles, voire variétés ou fictions); organiser plusieurs concours de scénarios de documentaires thématiques; faire d'ESPACE FRANCOPHONE une véritable oeuvre collective des radiodiffuseurs francophones.
- 3) La diffusion des produits francophones. Nous soulignons fortement les priorités de la CONFECOM :
  - l'institutionnalisation d'une réunion annuelle de directeurs de programmes. L'exemple de la réunion tenue en 1983 montre que de ces contacts naissent des actions communes. Tous les moyens devraient être pris pour que cette réunion soit une intense séance de visionnage et devienne progressivement un "marché" (non commercial) de la radio-télévision francophone.
  - la constitution d'une banque d'information sur la production audiovisuelle francophone. Dans un premier temps, on peut la limiter à des données factuelles. Pour l'avenir, on devrait penser à une banque de programmes et de sujets.
  - l'organisation d'événements médiatiques. L'exemple récent du numéro d'Espace Francophone sur la Francophonie "s'unir ou périr" diffusé simultanément par 33 télévisions montre que certains événements peuvent mobiliser la majorité des radiodiffuseurs francophones. La musique et la chanson étant le langage le plus universel, nous pourrions envisager de produire un spectacle francophone de très haut niveau retransmis si possible en direct dans tous les pays francophones.

- 4) Une formation "prospective". Nous nous devons d'accentuer la notion de formation en cycles comme cela s'est fait pour la gestion radio-télévision et se fait pour la réalisation radio (Radio-Canada) et la réalisation télévision (Radio-Québec). Si nous avions des partenaires plus nombreux, nul doute que nous pourrions satisfaire plus rapidement les besoins.

Parallèlement, je voudrais insister sur la notion d'action en chaînes et sur l'insertion de la formation dans un programme d'intervention plus complet. Deux exemples : nous allons profiter des prochains Jeux de l'Océan Indien pour organiser, avec RFI, un recyclage des journalistes sportifs appelés à couvrir cette manifestation; à l'occasion du Premier concours international de scénarios de documentaires éducatifs, il nous est apparu que beaucoup de projets souffraient d'un manque de pratique de la scénarisation. Pourquoi à l'avenir, ne pas organiser un Atelier de scénarisation qui permettrait à des auteurs de mieux travailler leur projet ?

Enfin, il nous appartient d'insérer maintenant dans ces activités de formation une sensibilisation et une initiation aux nouvelles technologies. Je suis un profane mais il me semble que l'on ne produit plus les images exactement de la même façon qu'autrefois, que l'électronisation croissante modifie certains postes de travail, que la fragmentation ou l'extension des zones de diffusion modifie la notion de public-cible, donc la conception et l'organisation des messages qui lui sont proposés. Ne pourrait-on envisager de réfléchir à une filière de formation de monteurs vidéo, à un cycle d'initiation à la production des nouvelles images générées par ordinateur, à des séminaires de recherche sur la programmation et la production transnationales ?

J'ai volontairement éliminé dans cet exposé la notion de Fonds de coproduction qui a retenu l'attention de la CONFECOM, non par manque d'opportunité de cette proposition, mais en raison de la difficulté de sa mise en oeuvre. En ce domaine, je crois plutôt en une démarche pragmatique. Le Prix CIRTEF de coréalisation est une initiative particulièrement opportune et qui mériterait d'être intensifiée. Certains d'entre vous ont défendu la notion de "parrainage" (le terme est peut-être mal choisi) qui permettrait de multiplier les opérations de coproduction entre quelques organismes. Nous devrions réfléchir ensemble à des modalités propres à rentabiliser cette action et à rendre accessibles les émissions à l'ensemble des télévisions francophones. Par ailleurs, une réunion des directeurs de programmes devrait comporter un volet coproductions et permettre la constitution de mini-consortiums pour la réalisation de projets présentés prioritairement par les télévisions du Sud. Il me semble qu'il sera plus facile de solliciter des sources de financement extérieurs pour des projets précis que pour une notion plus abstraite.

Je vous présente cet état de la réflexion interne de l'Agence dans l'esprit qui a été indiqué par notre Secrétaire Général dans son intervention lors de votre séance d'ouverture. Si nous n'avons pas la prétention de

vous imposer des lignes d'action, nous avons le souci et le devoir de participer intellectuellement à votre réflexion, de vous faire part aussi des désiderata exprimés en d'autres lieux, à d'autres tables. Nous sommes disposés, nous l'avons prouvé, à dégager des moyens matériels pour organiser une coopération cohérente entre les radios-télévisions francophones. Mais chacun a ses limites et beaucoup d'actions que nous pourrions souhaiter réaliser ne pourront être exécutées sans une participation active de chaque radiodiffuseur, particulièrement les plus favorisés.

A titre de conclusion, je voudrais insister sur ce qui m'apparaît prioritaire dans la coopération entre les radios-télévisions francophones : la matérialisation de l'espace audiovisuel francophone et la signification de cette coopération aux yeux de l'opinion publique. Au-delà du renforcement du potentiel de chaque radiodiffuseur - notion importante aussi - il faut penser à poser des gestes sensibles aux opinions publiques. C'est ainsi que la radio et la télévision participeront pleinement à la construction de cette solidarité francophone.

\* \* \*

EXPOSE DE MONSIEUR JACQUES LANDRY, DIRECTEUR DES AFFAIRES  
GENERALES ET ADJOINT DU VICE-PRESIDENT, RESEAU FRANCAIS  
DE TELEVISION, S.R.C

Après Michel Lucier de l'ACCT, c'est le point de vue plus spécifique des Radios et Télédiffuseurs que l'on m'invite à donner, sur la Conférence du Caire.

D'abord, trois observations :

- 1) On comptait assez peu de représentants de la Radio et de la Télévision, dans les délégations nationales. C'était plutôt des représentants de ministères : Communications, Information, Affaires extérieures, Affaires culturelles, PTT. Il est vrai qu'une seule commission (sur quatre) traitait de "production et diffusion". Tout de même, des délégués de la Radio-Télévision étaient inscrits par le Gabon, Haïti, le Niger, le Sénégal, la Tunisie, le Tchad, le Vietnam et le Canada.
- 2) Le CIRTEF n'est pas universellement connu parmi les délégués nationaux présents à la CONFECOM. A preuve, plusieurs recommandations portant sur des actions déjà entreprises au sein du CIRTEF. Cela était encore plus évident au cours des séances de discussions de chaque commission. On pouvait y observer que si le CIRTEF n'existe pas, il faudrait l'inventer !
- 3) Tout au long des échanges et des discussions, il apparut à l'évidence que l'Agence trouve dans le CIRTEF un partenaire et un allié de premier choix, pour la mise en oeuvre d'une bonne partie de ses programmes (actuels et futurs) en Communication. Réiproquement, l'action du CIRTEF, son efficacité, sont souvent tributaires de l'appui de l'Agence - en particulier de l'appui financier, sur des initiatives spécifiques, entrant dans le mandat de l'un et de l'autre. Voilà deux partenaires qui sont vraiment faits pour s'entendre !

\* \* \*

C'est la commission production et diffusion qui nous intéresse d'abord. Le rapport reconnaît l'étendue et la complexité des problèmes sous ce chapitre. L'audiovisuel est en effet un secteur coûteux (en production) et complexe (en diffusion). Il y a, hélas, inégalité des ressources, entre les pays, pour développer la Radio et la Télévision, de sorte que les organismes se situent à divers niveaux du progrès désirable. La commission voit un rôle pour l'ACCT dans les échanges (d'information, de spécialistes, de coproduction) et dans la concertation (soutien des coproductions en radio, en télé et en cinéma).

Tout au long de la semaine du Caire, les experts - et, après eux, les Ministres - ont mis en relief l'importance de la Radio, dans les pays en développement. La Radio a l'avantage d'être établie partout. Elle est répandue non seulement dans les capitales, mais dans les régions, dans l'espace agricole et maritime; elle est instantanée; elle est légère et mobile; elle est peu coûteuse, et elle dispose de beaucoup de temps d'antenne. C'est un outil majeur de développement et de culture, un "outil à privilégier", selon plusieurs participants.

La Radio rurale a reçu un appui particulier à cette Conférence. Les pays qui n'en ont pas sont incités à s'en doter; les autres, à l'améliorer. Dans certaines parties du monde, la Radio rurale constitue un instrument de combat pour l'auto-suffisance alimentaire, par exemple au Sahel.

Trois résolutions veulent promouvoir la Radio : en accroissant la capacité nationale de production, en accroissant les échanges et les coproductions, "notamment Sud/Sud" (ce qui est une spécification intéressante). Une résolution (no 12) se lit ainsi : "considérant que la Radio est actuellement le média le plus répandu et le plus développé, encourager le CIRTEF à multiplier les productions conjointes et les échanges d'émissions radiophoniques, aussi bien dans le sens Sud/Nord que Sud/Sud".

Pour ce qui est de la Télévision, les discussions ont étalé la disparité des ressources, la disproportion des moyens techniques et financiers entre organismes développés et organismes en développement. Le résultat, c'est que la collaboration d'égal à égal entre le Nord et le Sud est rarement possible. Un délégué du Sénégal faisait état des "obstacles financiers" qui se dressent en Télévision. Lorsqu'il s'agit d'échanger des émissions ou encore d'en coproduire, certains organismes ne se sentent pas à la hauteur de leurs partenaires. Il ne fait pas de doute que de gros investissements sont requis, dans plusieurs pays, pour hausser la production nationale (en volume et en qualité) à un niveau international moyen. Ainsi ces organismes pourront-ils s'inscrire sans malaise dans les courants d'échange et de coproduction.

Une résolution aborde ce problème de la manière suivante (no 4) : "tenter de surmonter les obstacles financiers à la production, notamment télévisuelle, par exemple, en renforçant les travaux du CIRTEF en la matière". Bien sûr, le CIRTEF et l'Agence peuvent faciliter des rencontres et des arrangements en vue d'échange et de coproduction, selon la méthode ponctuelle du cas par cas, et c'est déjà beaucoup; mais le problème de fond du sous-financement et du sous-équipement reste posé.

Un point intéressant, qui fit surface à quelques reprises : les rapports Sud/Sud. Un délégué du Mali a renouvelé son désir d'échanger des programmes de radio dans sa sous-région. Il disait n'avoir pas connu beaucoup de succès jusque-là. Il rappelait aussi que son pays avait une industrie du cinéma, mais que les films maliens intéressaient peu ses confrères africains... Nos collègues du Sud voudront sans doute examiner cette question à Montréal.

En ce qui regarde la diffusion en particulier, une recommandation (no 7) avance ceci : afin d'accroître la diffusion des productions télévisées et autres, inciter l'ACCT à chercher à déclencher une synergie entre les divers organismes existants, en liaison avec le CIRTEF".

On peut dire, pour la Radio et la Télévision, que le processus est enclenché, mais qu'il lui reste à progresser.

Une recommandation générale, concernant la diffusion (no 11) est libellée de la manière suivante : "inciter les organismes de Télévision et de Radio du Nord à montrer une plus grande ouverture aux productions du Sud; à en rechercher systématiquement pour leur antenne ; et à en venir à prévoir une case-programme régulière". Voilà matière à discussion pour les ateliers de demain.

Une commission s'est penchée sur la formation et la recherche. Pour la formation, on notait quelques difficultés : l'accès, d'abord, aux instituts spécialisés; l'inadaptation de certains programmes; l'ajustement à des besoins nouveaux. Les questions principales que soulève la formation : Quels sont les vrais besoins ? Vaut-il mieux former sur place ou à l'étranger ? Faut-il favoriser des centres "régionaux" de formation? Comment former des formateurs ? Autant de sujets qui sont ouverts aux discussions de cette semaine.

Une autre commission examinait les nouvelles technologies. Parmi les recommandations, il en est une (no 1-a) qui vise à "procéder à un relevé précis des expériences des communications radiophoniques, télévisuelles ou télématiques (nouveau) réalisées à un niveau régional ou local". Il s'agirait bien sûr d'expériences originales, significatives; mais le moyen de faire un tel relevé reste problématique.

Une autre recommandation (no 1-e) veut "favoriser l'examen comparatif des rôles respectifs des Radios et des Télévisions locales dans une même région, notamment en ce qui concerne l'information, l'éducation et la mise en valeur des potentiels de création".

Le problème des archives, des "thèques" (filmthèques, vidéothèques, etc.) préoccupe les membres du CIRTEF depuis les débuts. Au Caire, on a fait les recommandations suivantes :

- 2-a "Recenser les besoins des Etats Membres se rapportant à la restauration et à la conservation des oeuvres cinématographiques et audio-visuelles";
- 2-b "Recenser les méthodes qui ont fait leurs preuves et identifier les experts capables de les appliquer et de les enseigner dans les pays francophones".

Une recommandation (no 4) de la même commission demandait à l'Agence d'organiser des séminaires sur la signification des nouvelles technologies, pour le bénéfice des pays du Sud.

Comme vous le voyez, on demande beaucoup de choses à l'Agence ! Et on compte beaucoup, dans les milieux gouvernementaux de la communication, sur la Radio et la Télévision nationales pour atteindre les objectifs. C'est à la poursuite de tels objectifs que le CIRTEF peut démontrer toute son utilité.

Puis-je noter, en terminant, que dans leurs discours, les Ministres présents au Caire ont tous souligné la mission indispensable accomplie par leur organismes de Radio-Télévision.

\* \* \*

ANNEXE CLA COREALISATION : DES EXPERIENCES PASSEES ET SON AVENIR  
=====RESUME DE L'EXPOSE DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE RAPP, R.T.S.R.

Je me propose de parler d'une expérience qui a valu à la Télévision du Burkina Faso et à la Radio-Télévision Suisse Romande le Prix CIRTEF de coréalisation 1983, pour l'émission TV intitulée "REGARDS ALTERNES".

D'abord, j'exposerai les principes de base d'une expérience modeste mais qui avait quelques aspects novateurs.

Nous sommes partis du constat assez banal sans doute que nous autres réalisateurs ou journalistes du Nord nous nous déplaçons dans le Sud avec nos caméras et nos micros. Nous nous approprions des discours, nous essayons de porter un regard sur une réalité, de faire une analyse, mais qu'il n'exista pas du tout la possibilité d'offrir à nos partenaires du Sud, aux gens que nous rencontrons, de porter en retour le même regard sur notre réalité à nous autres, gens du Nord.

L'idée nous est venue de choisir un thème commun avec une télévision d'un pays en voie de développement, mais un thème qui soit caractérisé par le fait qu'il est l'expression d'un mal-développement réciproque. En d'autres mots, un thème à propos duquel nous pourrions nous dire l'un l'autre : nous avons des problèmes, vous en avez aussi, sans doute pas les mêmes, mais des problèmes tout de même.

Ensuite, inviter cette télévision du Sud à porter son regard, son analyse et son approche sur notre réalité comme nous avons l'habitude de le faire de leur réalité.

Il fut nécessaire d'abord de convaincre les décideurs de programmes à l'intérieur de notre propre télévision qu'une telle initiative était valable, qu'il y avait un intérêt à coréaliser une émission avec une télévision du Sud.

J'ouvre ici une parenthèse pour vous dire que ce n'est pas exact de croire que les programmateurs d'émissions au Nord sont convaincus que l'on peut coréaliser des émissions avec nos collègues du Sud et que l'on peut diffuser des émissions du Sud sur les antennes du Nord. Il y a un énorme travail à faire dans ce sens. Ceux qui disent le contraire ne décrivent pas la situation véritable. Ils sont une infime minorité ceux qui croient dans cette collaboration Sud/Nord.

Le principe admis fut que l'émission devrait être populaire, efficace et d'un genre nouveau. Si elle ne l'était pas, elle ne serait pas diffusée.

RESUME DE L'EXPOSE DE MONSIEUR GEORGES BRUNET, S.R.C.

Dans le domaine de la Radio, les moyens techniques requis sont moins sophistiqués et la production Radio peut donc être davantage encouragée. Je comprends donc mal que la participation au Prix CIRTEF Radio 1985 soit si faible.

Pour l'émission que nous avons coproduite avec la R.T.S.R. et l'O.R.T.B., nous avons procédé différemment de ce que Monsieur Jean-Philippe Rapp vient de nous décrire. Le thème étant déjà choisi : JEUNESSE, le pays choisi pour être le maître d'oeuvre - en l'occurrence le Canada - devait à partir de ce thème élaborer un projet. J'ai choisi comme sous-thème: JEUNESSE 85 - HERITAGE ET AVENIR.

Je dois souligner qu'il y avait une certaine ressemblance entre les trois pays : ce sont des pays qui ont à l'intérieur de leur population des cultures différentes, des langues différentes. Il me semblait intéressant de savoir ce que les jeunes (15 à 25 ans) faisaient et pensaient des traditions, des langues, de leur famille; comment ils réagissaient à toutes ces choses qui leur avaient été inculquées par les adultes, et face à cette image que les jeunes se renvoient, comment ils envisageaient l'avenir.

Le projet a été envoyé à mes collègues suisses et béninois qui s'en sont déclarés d'accord.

Nous n'avons pas eu la chance de nous rencontrer avant de nous mettre au travail. Nous nous sommes rencontrés par la suite : J'ai été au Bénin; le Béninois est allé en Suisse et le Suisse est venu au Canada.

L'idée d'envoyer quelqu'un d'une culture différente dans un pays pour tâter le pouls de la jeunesse de ce pays est à mon avis remarquable. Par exemple, ma perception de la jeunesse africaine est aujourd'hui celle que j'ai eu de façon expérimentale pendant une dizaine de jours passés au Bénin et non plus celle que j'avais avant et qui était erronée.

Nous avons chacun réalisé notre émission. Nous étions convenus de ne pas toucher au produit fini de chaque producteur. Nous avons respecté cette convention. Nous nous sommes seulement assuré que cela faisait un tout homogène.

L'expérience acquise sur le plan professionnel est sensationnelle, extra-ordinaire : comme elle est facile à faire techniquement, logistiquement parlant, facile à réaliser, il n'y a pas de déplacements de grosses équipes, ça ne coûte donc pas cher, on ne devrait pas hésiter à l'encourager.

Si c'est très enrichissant sur le plan professionnel, ça l'est davantage sur le plan humain. C'est une aventure qui devrait être vécue par le plus grand nombre possible de réalisateurs. Ne serait-ce que pour ce que cela rapporte sur le plan humain, il faudrait que les coproductions continuent : on apprend à mieux se connaître, donc à mieux s'estimer, on apprend les méthodes de travail de ses partenaires, on s'entraide. Si l'on me demandait de refaire l'expérience, je partirais demain matin.

RESUME DE L'EXPOSE DE MONSIEUR PIERRE-JEAN CUILLERRIER, S.R.C.

Je suis réalisateur à la section Jeunesse du réseau français de Radio-Canada depuis plusieurs années.

Dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse, l'idée m'est venue de faire deux jeunes de 17 ans, venant de pays différents, partager une brève tranche de leur vie.

Comme la Radio Marocaine nous avait indiqué qu'elle souhaitait coréaliser une émission avec la S.R.C. dans le cadre du Prix CIRTEF, j'ai pris contact avec le réalisateur marocain et, après discussion, nous avons convenu de choisir deux jeunes filles de 17 ans - une Canadienne et une Marocaine - pour réaliser l'émission.

Comme ni lui ni moi n'avions d'expérience concernant l'approche de ces jeunes filles, nous avons été d'accord de confier à un chercheur de nous préparer des dossiers, de trouver les jeunes filles et de faire des recherches.

Quand nous nous sommes subseqüemment rencontrés au Maroc, mon collègue réalisateur voulait que je lui soumette un scénario. Je lui ai fait comprendre ma conception de l'émission. Il s'agissait d'une idée et pour que cette idée devienne réalité, il suffisait de trouver deux jeunes filles s'exprimant facilement et disposées à laisser filmer des situations qu'elles vivaient dans leur vie quotidienne (école, vie de famille, loisirs). A partir de ces éléments, bâtir avec le chercheur des situations de rencontre et de modules d'interaction.

Afin de réduire les frais de tournage, mais aussi pour nous permettre au jour le jour de revoir ce que nous avions tourné, nous avons choisi d'utiliser la vidéo légère pour le tournage.

Nous avons rejeté toute situation artificielle. Ne voulant pas non plus que l'environnement prenne trop d'importance, nous avons choisi des jeunes filles venant de deux villes moyennes.

L'émission réalisée, qui était de 30 minutes, ne comportait qu'une très courte présentation d'une minute et 10 secondes. Le reste consistait en des mises en situation au cours desquelles les jeunes filles s'exprimaient librement. Nous n'avons jamais repris une même situation.

Nous avons eu à faire face à des problèmes pendant le tournage car nous nous sommes rendus compte que les jeunes filles étaient plus aptes à parler des points de ressemblance alors que nous étions plus intéressés à connaître les dissemblances entre elles.

Pour filmer et pour le montage, nous avons eu des problèmes entre nous, réalisateurs. Mon collègue marocain, qui était cinéaste, avait une vue différente de la mienne sur ces deux aspects techniques. Après discussions, nous avons trouvé un modus operandi, qui, s'il ne nous satisfaisait pas pleinement, nous permettait quand même de travailler ensemble, de partager, de mélanger deux techniques.

Autre chose que nous avons remarqué : c'est que ce qui nous semblait banal - parce que trop commun dans la vie de tous les jours chez nous - semblait extrêmement intéressant à l'autre non habitué à la chose.

L'expérience humaine, couplée à l'expérience professionnelle, méritait pleinement d'être vécue.

L'émission a intéressé les téléspectateurs. Certains voulaient savoir s'il s'agissait d'une série et quand les autres épisodes passeraient.

Le succès de l'émission m'a donné d'autres idées pour l'avenir : par exemple remettre une vidéo à des jeunes qui partiraient en expédition dans une autre partie du globe, leur permettre d'enregistrer leurs échanges avec des jeunes de ces pays et ensuite faire un montage.

L'expérience mérite d'être recommandée mais il ne faut pas que le problème matériel se pose : donc utilisons la vidéo légère.

\* \* \*

RESUME DE L'EXPOSE DE MONSIEUR LYNN FOURNIER, S.R.T.Q.

Je remercie d'abord le CIRTEF pour avoir donné l'occasion à des réalisateurs ayant participé aux co-productions de parler de l'expérience qu'ils ont vécue.

J'ai participé à une co-production avec un réalisateur sénégalais en 1982-83 pour une émission ayant participé au Prix CIRTEF 83 et intitulée "Bois de Feu".

Après un échange de télex entre les directions des deux organismes, je fus envoyé au Sénégal pour rencontrer le réalisateur sénégalais. Je suis arrivé à Dakar au début d'une campagne électorale présidentielle. Je vous laisse deviner les problèmes que cela posait au réalisateur sénégalais qui était Adjoint au Directeur des Programmes et qui avait à assurer son travail de tous les jours en sus de discuter de la co-réalisation que nous entendions faire.

J'ai passé deux semaines au Sénégal. Nous avons discuté d'abord avec le Directeur des Programmes et il fut convenu de laisser le choix du thème à traiter à l'O.R.T.S. mais que l'émission qu'on préparerait serait d'une durée d'une demi-heure.

Quatre mois pour réaliser l'émission nous semblaient particulièrement courts. Le thème choisi fut la forêt. Comment traiter un tel sujet pour le rendre intéressant et pour qu'il serve à quelque chose ? Force fut de constater que si la déforestation était un problème majeur en Afrique, tel n'était pas le cas au Québec. Par ailleurs l'hiver au Québec n'était pas le moment idéal pour tourner en forêt. Nous avons eu à prendre la décision de ne pas respecter intégralement les règlements du Prix CIRTEF et de ne traiter le problème que dans un seul pays : le Sénégal. Nous avons par ailleurs concentré nos efforts uniquement sur le problème du bois de feu tel que nous l'avons vécu, expérimenté et qui traduit la situation telle qu'elle existe dans toute cette région d'Afrique.

Notre orientation en était une de sensibilisation au problème. Nous nous proposions d'organiser une émission d'Affaires Publiques, non pas pour dénoncer une situation, mais surtout pour favoriser des solutions au problème, afin d'en faire profiter les pays de cette région.

Dès mon arrivée à Dakar, contact a été pris avec tous les organismes internationaux et nationaux susceptibles de nous fournir de la documentation de base. L'O.R.T.S., pour sa part, s'occupait du repérage, des personnes-ressources et de la logistique des tournages.

L'équipement technique a été fournie par la S.R.T.Q. mais durant le tournage, il a été manié par des cadres sénégalais. A travers cette démarche, nous ne recherchions pas nécessairement la "formation" de ces cadres, mais de les faire participer activement et donc de comprendre notre perception d'une émission de Télévision.

J'ai parlé tout à l'heure de la campagne électorale présidentielle. Cette élection eut lieu fin février et nous avons commencé le tournage début mars. C'est dire que nos amis sénégalais, pris par cette élection, n'avaient pas pu consacrer le temps voulu à la préparation de notre tournage.

Pendant les trois semaines de tournage, nous avons parcouru plus de 7.000 kms pour trouver les éléments qui justifiaient le message que nous nous proposions de transmettre et les propos contenus dans notre émission.

Rentrés à Montréal le 1er avril, notre document était prêt pour fin avril (date limite pour sa soumission). Ce court délai nous a obligé d'effectuer un montage ultra-rapide, avec les conséquences que l'on peut deviner.

C'était la première fois que mon équipe et moi foulions le sol africain. Nous nous sommes cependant fixés comme tâche prioritaire de trouver un modus vivendi qui permettait une intégration de notre équipe et de l'équipe sénégalaise au sein de l'équipe de tournage. Les résultats ont été plus que satisfaisants. Les responsabilités étaient équitablement réparties et chacun a joué son rôle pleinement. Je salue l'excellente prestation de l'équipe sénégalaise.

Je garderai de cette expérience un souvenir inoubliable. J'y suis marqué pour le reste de ma vie.

Je voudrais aussi dire que j'ai particulièrement apprécié les témoignages des gens des villages qui, après nous avoir vu tourner, nous déclaraient combien ils étaient heureux de constater que notre équipe mixte était remarquablement soudée.

J'ai senti au Sénégal beaucoup de générosité et de chaleur. Notre tempérament latin nous y prédisposait sans doute. Je le répète, l'expérience a été enrichissante.

Nous la recommenceron à l'occasion. En ce qui concerne le Prix CIRTEF, nous savions, dès le départ, que nous ne pouvions y aspirer, car nous n'avions pas, avec la complicité de l'O.R.T.S., respecté intégralement les règlements.

J'ajouterai que la S.R.T.Q. a fourni à l'O.R.T.S. une copie du document avec bande internationale (qui permet de faire un commentaire dans le(s) dialecte(s) de son choix).

\* \* \*

RESUME DE L'EXPOSE DE MONSIEUR JACQUES FAURE, S.R.T.Q.

Réalisateur TV à la S.R.T.Q., la co-réalisation que j'ai entreprise avec l'O.R.T.B. (Bénin), a été l'occasion de ma première expérience TV en Afrique.

Je me propose, dans mon exposé, de me limiter au processus de production. J'avais pris contact avec des Béninois lors d'une réunion CIRTEF à Genève en avril 1984. L'atmosphère qui y régnait m'avait poussé à fraterniser avec eux et à discuter des possibilités de collaboration.

Quelques mois plus tard, la S.R.T.Q. était approchée par l'O.R.T.B. pour co-réaliser une émission dans le cadre du Prix CIRTEF. D'autres Télévisions avaient également approché la S.R.T.Q. dans le même but. La décision fut prise de retenir la proposition béninoise et je fus chargé de la co-réalisation.

D'entrée de jeu, ma collègue béninoise – avant même que nous nous soyons mis d'accord sur les moyens techniques – a proposé un thème relatif à la condition féminine en général, mais plus particulièrement dans le milieu rural. Elle a finalement opté de le circonscrire au milieu rural seulement car, au Bénin, où les femmes sont plus nombreuses que les hommes, la majorité vit en milieu rural. Elles sont appelées à jouer un rôle très important dans l'économie en sus d'être le pivot de la famille.

Bien que le sujet nous intéressait, la question que nous nous sommes posés était la suivante : peut-on faire un parallèle entre une Béninoise et une Québécoise ou plus généralement entre une Africaine et une Nord-Américaine ? Après avoir examiné le problème sous tous ses angles, nous sommes arrivés à la conclusion que la comparaison ne tenait pas et qu'il fallait trouver un biais qui permettrait de ne pas desservir l'une ou l'autre.

Le thème fut donc accepté et un de mes collaborateurs s'est rendu au Bénin pour deux semaines pour l'étude du milieu, pour des échanges plus précis au sujet du thème, pour l'étude approfondie du thème, pour le développement possible à partir du thème et tout ce que cela représentait : ébauche de scénario, repérage selon scénario, organisation du travail.

Le Bénin mettait à notre disposition une équipe technique. Comme nous avons aussi la nôtre, il fut décidé de les jumeler afin qu'il y ait inter-échanges entre elles. Il y eut donc deux équipes techniques presque complètes. L'équipe québécoise ne comportait pas de scripteur et de recherchiste. C'est notre collègue béninoise qui s'en chargeait.

L'O.R.T.B. assurait le déplacement de la totalité de l'équipe.

Au point de vue contenu, nous avions décidé d'un commun accord qu'il n'y aurait pas d'interview. Nous nous proposions de faire un film visuel, qui refléterait ce qui se passait. Nous ne voulions pas d'un document "bavard", quitte à faire un commentaire à chaud par la suite.

On décidait subséquemment, étant donné le temps très court à notre disposition, de limiter l'émission à la condition de la Béninoise. On savait que l'on se mettait en dehors des normes du Prix CIRTEF, mais on ne pouvait faire autrement. Notre considération première était la collaboration entre deux équipes pour faire un bon document. Gagner le Prix était secondaire.

L'émission a été réalisée en tenant compte des vues de notre collègue béninoise qui était d'avis qu'il fallait mettre en exergue le travail (généralement pris pour acquis) fourni par la Béninoise et l'importance du rôle des femmes dans la famille, afin que le Béninois en devienne conscient et que l'Etat allège, par des technologies nouvelles, le travail qu'elles accomplissent l'année durant.

Le tournage a duré trois semaines et l'on a surtout filmé dans les villages. C'était la première fois que j'ai rencontré des Béninois dans leur environnement propre. Je suis heureux de dire que les Béninois sont des gens chaleureux, qui ont le cœur sur la main. Il est très facile de communiquer et très agréable de travailler avec eux.

Durant la première semaine, les repérages ont été faits, le scénario approuvé et le découpage commencé.

La deuxième semaine, les équipes québécoises et béninoises ont été juxtées et le travail a commencé, facilité par le fait que nous avons eu beaucoup d'aide bénévole pour la recherche et comme personnes-ressources. Nous avons travaillé si rapidement qu'à la fin de la semaine, 3/5 du film était fait. La semaine suivante, on a travaillé à un rythme plus lent.

Notre collègue béninoise nous a rejoint à Montréal pour la rédaction du texte, le mixage sonore, l'étalonnage du film.

Je regrette que le temps à notre disposition ait été trop limité. Nous avons dû faire vite. Trop vite peut-être. Si nous avions eu une ou deux semaines de plus, le produit fini aurait pu être mieux fignolé.

J'ai noté que le rythme occidental était plus rapide que le rythme africain. Une production jumelée, à moins qu'elle soit préparée de longue date, souffre de cette différence de rythme. L'expérience doit être renouvelée mais il faut mettre tous les atouts de son côté en assurant une longue, très longue préparation, afin de mieux assimiler, de part et d'autre, les techniques, de se mieux comprendre.

A la lumière de l'expérience acquise, je suggère d'autres formes d'interventions (pas nécessairement de productions qui doivent passer à la TV).

N'y aurait-il pas moyen de mettre de l'argent de côté pour faire de la recherche, de l'intégration réelle ? J'ai comme l'impression que notre co-habitation a été trop courte. Les Africains n'ont sans doute pas tiré le maximum de profit.

Je suggère que l'on réétudie le système de coopération internationale en vigueur à l'heure actuelle et que l'on détermine s'il n'est pas plus avantageux d'envoyer des réalisateurs du Nord pour former et travailler avec des réalisateurs africains dans leur environnement plutôt que de déplacer vers le Nord des réalisateurs africains. Je pense également qu'il serait plus rationnel que les cadres de nouvelles TV africaines aillent d'abord suivre des stages dans d'autres TV africaines plus avancées afin d'en suivre en Europe ou en Amérique du Nord. Car j'ai la nette impression que non seulement le dépaysement est total mais nos collègues du Sud sont abasourdis par les techniques du Nord.

Je suis sorti enrichi de cette expérience africaine. J'ai pu communiquer avec tous ceux qui comprennent et qui s'expriment en français. C'est une erreur cependant de croire que tous parlent ou comprennent le français. Tous ceux avec qui j'ai eu des contacts m'ont suggéré de revenir. Sur le plan humain, nous nous sommes compris et estimés. Sur le plan professionnel, bien que nos conceptions et nos techniques étaient différentes, nous avons essayé de les harmoniser.

\* \* \*

ANNEXE D

## QUESTIONS FINANCIERES

BILAN AU 31 DECEMBRE 1983

(en francs suisses)

ACTIF

	1983 SFR	1982 SFR
Banque	14,80	} 28'694,55
Caisse	111,90	}
Prestations récupérables et avances	--.--	14'121,60
Cotisations à percevoir de l'année 1983	84'509,80	} 147'274.--
Cotisations à percevoir des années précédentes	85'992.--	}
Impôt anticipé + actif transitoire	3'807,10	32,85
Mobilier	36'984.--	38'120.--
	<b>211'419,60</b>	<b>228'243.--</b>

PASSIF

Factures à payer	183'159,85	246'775,60
Ducroire	112'492.--	--.--
Cotisations perçues d'avance	87'174,92	20'000.--
Fonds d'amortissement	25'975,80	20'940.--
	<b>408'802,57</b>	<b>287'715,60</b>

PERTE REPORTEE

Fonds au 1er janvier	- 59'472,60	- 75'884,20
Excédent de l'exercice	- 137'910,37	(16'411,60)
T o t a l .....	- 197'382,97	- 59'472,60
	=====	

## ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 1983

	BUDGET	EFFECTIF	E C A R T	
			en SFR	en \$
<u>Secrétariat et administration</u>				
Traitements	170'741.--	197'084,80	+ 26'343,80	+ 15
Charges sociales	21'500.--	22'048,70	+ 548,70	+ 3
Prestations/serv. extérieurs	15'000.--	38'525,30	+ 23'525,30	+ 157
Déplacement/représentation	21'000.--	64'171,05	+ 43'171,05	+ 206
Loyer/Charges	5'100.--	5'100.--	---	---
Impression + publication	1'504.--	408,70	- 1'095,30	- 73
Communication/frt	24'000.--	29'606,50	+ 5'606,50	+ 23
Fournitures de bureau	5'000.--	6'643,15	+ 1'643,15	+ 33
Abonnement/Documentation	2'800.--	599,15	- 2'200,85	- 79
Impôts	---	15'803,15	+ 15'803,15	+ 100
Frais de banque	1'300.--	155,19	- 1'144,81	- 88
Amortissement (mob. appar.)	7'200.--	5'547.--	- 1'653.--	- 23
Sous-totaux .....	275'145.--	385'692,69	+ 110'547,69	+ 40
<u>Bureau et Conférences</u>				
Frais du Bureau de Direction	15'000.--	12'749,50	- 2'250,50	- 15
Conférence Générale - voyages	28'000.--	64'708,55	+ 36'708,55	+ 151
Conférence Générale - organisation	6'500.--	6'299,30	- 200,70	- 3
Sous-totaux .....	49'500.--	83'757,55	+ 34'257,55	+ 69
<u>Activités et projets</u>				
Attrib. et dépenses Prix CIRTEF		21'000.--		
Programmes divers	40'000.--	27'774,65		
Information et documentation		6'295,95		
Sous-totaux .....	40'000.--	55'070,60	+ 15'070,60	+ 38
<u>Charges par nature</u>				
Charges diverses	---	11'276,50	+ 11'276,50	+ 100
Pertes s/débiteurs	---	112'492.--	+ 112'492.--	+ 100
Sous-totaux .....	---	123'768,50	+ 123'768,50	+ 100
Totaux charges .....	364'645.--	648'289,14	+ 283'644,14	+ 78
<u>Recettes</u>				
Cotisations des membres	398'000.--	377'984,52	- 20'015,48	- 5
Contributions spéciales	30'000.--	9'167.--	- 20'833.--	- 70
Recettes diverses	---	125'227,25	+ 125'227,25	+ 100
Totaux Recettes .....	428'000.--	510'378,77	+ 82'378,77	+ 19
Résultat	+ * 65'355.--	- 137'910,37	- 201'265,37	- 318

\* Budget officiel soumis à la Conférence Générale SFR 70'555.--

Amortissement budgétaire mais non additionnel " 7'200.--

SFR 63'355.--

BILAN AU 31 DECEMBRE 1984

(en francs suisses)

ACTIF

	<u>1984</u> SFR	<u>1983</u> SFR
Banque I	16'115,35	14,80
Banque II (compte réserve)	191'889.--	--.--
Caisse	1'169,45	111,90
Prestations récupérables et avances	---.--	---.--
Cotisations à percevoir de l'année 1984	180'776.--	84'509,80
Cotisations à percevoir des années précéd.	137'962.--	85'992.--
Impôt anticipé + actif transitoire	4'292,90	3'807,10
Mobilier	36'984.--	36'984.--
	569'188,70	211'419,60

PASSIF

Factures à payer	97'267,70	205'659,85
Ducroire	234'362.--	112'492.--
Fonds Zaïre	105'603,70	--.--
Fonds Cameroun	146'436,20	--.--
Cotisations perçues d'avance	---.--	64'674,92
Fonds d'amortissement	31'441,80	25'975,80
	615'111,40	408'802,57

PERTE REPORTEE

Fonds au 1.1.1984	- 197'382,97	- 59'472,60
Excédent de l'exercice	+ 151'460,27	- 137'910,37
	- 45'922,70	- 197'382,97

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 1984

	BUDGET	EFFECTIF	ECART			
			en SFR	en %		
<b>DÉPENSES</b>						
<u>Secrétariat et administration</u>						
Traitements	160'400.--	169'024,45	+ 8'624,45	+ 5%		
Charges sociales	22'000.--	13'760,05	- 8'239,95	- 37%		
Indemnité pour serv. étranger	75'500.--	69'123,75	- 6'376,25	- 8%		
Prestations/serv. extérieurs	18'001.--	7'361,40	- 10'639,60	- 59%		
Déplacement/représentation	34'000.--	13'160,35	- 20'839,65	- 61%		
Loyer	1.--	1.--	---	---		
Publications/impression	---.--	---.--	---	---		
Communication/fret	33'000.--	25'963,80	- 7'036,20	- 21%		
Fournitures de bureau	8'000.--	6'354,70	- 1'645,30	- 20%		
Abonnement/Documentation	1'000.--	3'174,40	+ 2'174,40	+ 217%		
Impôts	---.--	+ 2'147,85	- 2'147,85	- 100%		
Intérêts + frais de banque	---.--	+ 2'337,32	- 2'337,32	- 100%		
Pertes et Profits s/change	---.--	+ 159,85	- 159,85	- 100%		
Amortissement (mob. + appar.)	---.--	5'466.--	+ 5'466.--	+ 100%		
Sous totaux .....	351'902.--	308'744,88	- 43'157,12	- .12		
<u>Bureau et Conférences</u>						
Frais Bureau Direction : voy. + org.	8'000.--	3'865,80	- 4'134,20	- 51%		
" Conférence Gén. : " "	---.--	3'287,25	+ 3'287,25	+ 100%		
Sous totaux .....	8'000.--	7'153,05	- 846,95	- 10%		
<u>Dépenses investissement</u>						
Acquisition mobilier	2'000.--	800.--	- 1'200.--	- 60%		
Sous totaux .....	2'000.--	800.--	- 1'200.--	- 60%		
<u>Activités et projets</u>						
Echanges de production		+ 1'600,45				
Coanimation radiophonique		+ 1'750,50				
Festival de Spa		1'882,30				
MIP-TV		3'945,20				
Stages divers	30'000.--	613,40	- 52'148,64	- 173%		
Stage FAO Oungadougou		+ 22'877,54				
" Tunisie		+ 2'704,05				
Projet Zaïre		---.--				
" Cameroun		---.--				
Bulletin CIRTEF		343.--				
Sous totaux .....	30'000.--	+ 22'148,64	- 52'148,64	- 173%		
<u>Charges par nature</u>						
Pertes s/débiteurs	---.--	128'120.--	+ 128'120.--	+ 100%		
Sous totaux .....	---.--	128'120.--	+ 128'120.--	+ 100%		
<b>TOTAUX CHARGES .....</b>	<b>391'902.--</b>	<b>422'669,29</b>	<b>+ 30'767,29</b>	<b>+ 15%</b>		
<b>RECETTES</b>						
Cotisations des membres	484'400.--	508'098,86	+ 23'698,86	+ 4%		
Contributions spéciales	30'000.--	37'900.--	+ 7'900.--	+ 26%		
Recettes diverses	---.--	28'130,70	+ 28'130,70	+ 100%		
<b>TOTAUX RECETTES .....</b>	<b>514'400.--</b>	<b>574'129,56</b>	<b>+ 59'729,56</b>	<b>+ 11%</b>		
<b>RESULTAT EXCEDENT</b>	<b>122'498.--</b>	<b>151'460,27</b>	<b>+ 28'962,27</b>	<b>+ 23%</b>		
	-----	-----	-----	-----		

BUDGET DEPOSE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1985

<u>DEPENSES</u>	<u>Adopté par la Conférence Générale</u>	<u>Proposé</u>
<b>61 FRAIS DE PERSONNEL PERMANENT</b>		
61100 Traitements cadres	154'000.--	110'000.--
61110 Traitements secrétaires	67'000.--	67'000.--
61200 Charges sociales	34'000.--	20'000.--
61300 Indemnité de séjour à l'étranger du S.G.	---.--	66'000.--
	<u>255'000.--</u>	<u>263'000.--</u>
<b>62 SERVICES EXTERIEURS</b>		
62100 Honoraires intérimaires	10'000.--	---.--
62103 Honoraires chargés de mission	15'000.--	---.--
62106 Location/leasing	6'000.--	10'000.--
	<u>31'000.--</u>	<u>10'000.--</u>
<b>63 DEPLACEMENTS/REPRÉSENTATION</b>		
63100 Frais de missions	32'000.--	30'000.--
63200 Matériel de promotion	3'500.--	2'500.--
63300 Frais de représentation	5'000.--	2'500.--
	<u>40'500.--</u>	<u>35'000.--</u>
<b>64 LOYER</b>		
64000 Loyer du Secrétariat Général	7'000.--	1.--
Comptabilité	---.--	1.--
	<u>7'000.--</u>	<u>2.--</u>
<b>65 FRAIS DE SECRETARIAT</b>		
65100 Impression	2'500.--	2'500.--
65200 Communication/fret	32'000.--	32'000.--
65300 Fournitures de bureau	8'000.--	8'000.--
65400 Abonnements, documentation	2'000.--	2'000.--
65500 Impôts, intérêts, amortissements	7'000.--	5'500.--
	<u>51'500.--</u>	<u>50'000.--</u>
<b>66 RÉUNIONS ADMINISTRATIVES INTERNES</b>		
66100 Bureau de Direction : voyages	6'000.--	4'000.--
66110 Bureau de Direction : organisation	2'000.--	2'000.--
66300 Conférence Générale : voyages	50'000.--	70'000.--
66310 Conférence Générale : organisation	7'000.--	20'000.--
66320 Mise en réserve de la caisse-voyage	---.--	---.--
66400 Réunions régionales : voyages	10'000.--	---.--
66410 Réunions régionales : organisation	1'500.--	---.--
	<u>76'500.--</u>	<u>96'000.--</u>
<b>68 DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
68000 Acquisition mobilier, appareils et équipement	10'000.--	2'000.--
	<u>10'000.--</u>	<u>2'000.--</u>
<b>69 ACTIVITÉS ET PROJETS</b>		
69100 Echanges et coréalisations	17'000.--	2'500.--
69200 Coopération inter-chaines	10'000.--	2'500.--
69300 Formation	20'000.--	2'500.--
69400 Information	5'000.--	2'500.--
	<u>52'000.--</u>	<u>10'000.--</u>
<b>TOTAL DES DEPENSES .....</b>	<b>523'500.--</b>	<b>466'002.--</b>
<b>RECETTES</b>		
70000 Cotisations des membres	508'700.--	466'000.--
71000 Contributions spéciales	55'000.--	60'000.--
71200 Contributions à la caisse-voyage	20'000.--	---.--
	<u>583'700.--</u>	<u>526'000.--</u>
<b>EXCEDENT</b>	<b>60'200.--</b>	<b>59'998.--</b>

BUDGETS 1986 ET 1987

<u>DEPENSES</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>
<b>61 FRAIS DE PERSONNEL PERMANENT</b>		
61100 Traitements cadres	116'000.--	120'000.--
61110 Traitements secrétaires	69'000.--	72'000.--
61200 Charges sociales	24'000.--	26'000.--
61300 Indemnités du Secrétaire Général	72'000.--	76'000.--
	281'000.--	294'000.--
<b>62 SERVICES EXTERIEURS</b>		
62100 Honoraires intérimaires	—	—
62103 Honoraires chargés de mission	10'000.--	10'000.--
62106 Location/leasing	10'000.--	10'000.--
	20'000.--	20'000.--
<b>63 DEPLACEMENTS/REPRÉSENTATION</b>		
63100 Frais de missions	30'000.--	30'000.--
63200 Matériel de promotion	2'500.--	2'500.--
63300 Frais de représentation	2'500.--	2'500.--
	35'000.--	35'000.--
<b>64 LOYER</b>		
64000 Loyer du Secrétariat Général	1.--	1.--
Comptabilité	1.--	1.--
	2.--	2.--
<b>65 FRAIS DE SECRETARIAT</b>		
65100 Impression	2'500.--	2'500.--
65200 Communication/fret	32'000.--	32'000.--
65300 Fournitures de bureau	8'000.--	8'000.--
65400 Abonnements, documentation	2'000.--	2'000.--
65500 Impôts, intérêts, amortissements	5'500.--	5'500.--
	50'000.--	50'000.--
<b>66 RÉUNIONS ADMINISTRATIVES INTERNES</b>		
66100 Bureau de Direction : voyages	6'000.--	6'000.--
66110 Bureau de Direction : organisation	3'000.--	3'000.--
66300 Conférence Générale : voyages	—	45'000.--
66310 Conférence Générale : organisation	—	20'000.--
66320 Mise en réserve de la caisse-voyage	45'000.--	—
66400 Réunions régionales : voyages	—	—
66410 Réunions régionales : organisation	—	—
	54'000.--	74'000.--
<b>68 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
68000 Acquisition mobilier, appareils et équipement	2'000.--	2'000.--
	2'000.--	2'000.--
<b>69 ACTIVITÉS ET PROJETS</b>		
69100 Echanges et coréalisations	2'500.--	2'500.--
69200 Coopération inter-chaines	2'500.--	2'500.--
69300 Formation	2'500.--	2'500.--
69400 Information	2'500.--	2'500.--
	10'000.--	10'000.--
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>452'002.--</b>	<b>485'002.--</b>
	*****	*****
<b>RECETTES</b>		
70000 Cotisations des membres	466'000.--	466'000.--
71000 Contributions spéciales	60'000.--	60'000.--
71200 Contributions à la caisse-voyage	—	—
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>526'000.--</b>	<b>526'000.--</b>
	*****	*****
<b>EXCEDENT</b>	<b>73'998.--</b>	<b>40'998.--</b>

ANNEXE EPROCES-VERBAL DE LA REUNION CONJOINTE  
DES BUREAUX DE DIRECTION SORTANT ET ENTRANT

(Montréal, le 7 juin 1985)

1. OUVERTURE

Le Président élu du CIRTEF, Monsieur Jacques GIRARD, Président-Directeur Général de la Société de Radio-Télévision du Québec (S.R.T.Q.) ouvre la séance en indiquant que conformément aux statuts (art. 44c), les Bureaux de Direction sortant et entrant doivent tenir une réunion pour la passation des pouvoirs et pour éventuellement régler toute question relative au transfert des dossiers.

2. COMITE POUR LA REVISION DES STATUTS

Il est décidé qu'un Comité soit constitué pour s'occuper de la révision des statuts. Il se composera de :

- Monsieur Jacques GIRARD
- Monsieur Marcel N'DIONE
- Monsieur Ibrahima KONE
- Monsieur Claude ERNOULT

Monsieur Jean-Louis ARCANDE agira comme personne-ressource pour le Comité. Il soumettra un document préparatoire aux membres du Comité et au Secrétariat Général, au plus tard le 15 août prochain.

Le Comité se réunira la veille de la prochaine réunion du Bureau de Direction (en septembre 1985).

3. CONTRAT DE L'ADJOINT DU SECRETAIRE GENERAL

Le Président annonce que conformément à la recommandation faite par la Commission des Finances et le Bureau de Direction et entérinée par la Conférence Générale, une lettre signée du Président, du Secrétaire Général sortant, du Secrétaire Général désigné et de lui-même, a été adressée à Monsieur Jean-Roland DELAITRE lui signifiant la résiliation de son contrat actuel au 31 décembre 1985 et lui faisant une nouvelle offre d'emploi sur contrat pour deux ans, renouvelable, et lui garantissant des salaires nets qui ne seraient pas inférieurs à ce qu'il reçoit présentement. Le nouveau contrat sera préparé et envoyé à Monsieur DELAITRE dans le courant du mois de septembre, après avoir été soumis à la Commission des Finances et au Bureau de Direction pour approbation.

Le Président ajoute qu'avec l'assentiment des membres du Bureau, il se propose, en compagnie du Président sortant, du Secrétaire Général sortant et du Secrétaire Général élu, de rencontrer Monsieur DELAITRE pour dissiper tout malentendu qui aurait pu surgir au sujet de son maintien au Secrétariat Général.

Les membres approuvent.

#### 4. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Le nouveau Bureau de Direction convient de tenir sa prochaine réunion, sur l'invitation de la déléguée de la R.T.B.F., à Bruxelles entre le 16 et le 20 septembre prochain.

Cette réunion sera précédée d'une réunion du Comité de révision des statuts et de la Commission des Finances.

\* \* \*

## LES MEMBRES

- CIRÉF**
- au 7 juin 1985  
*(selon l'ordre alphabétique des pays)*
- **La Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne (R.T.I.)**  
Télévision: Case postale 6883 - Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire  
Tél. 43 90 39 - Téléx 2233  
Radio: Case postale V 191 - Abidjan, Côte d'Ivoire  
Tél. 32 41 52 - Téléx 3501
  - **Education Extra-Scolaire (Télé pour tous)**  
Case postale V 40 - Abidjan, Côte d'Ivoire  
Tél. 32 50 71 / 32 50 27 - Téléx 3601
  - **L'Institut National de la Communication Audiovisuelle (INA)**  
Tour Gamma "A" - 183-195 rue de Bercy - 75012 Paris, France  
Tél. 345 54 49 - Téléx 67296
  - **La Société Radio-France (SRF)**  
Av. du Président Kennedy 16 - 75786 Paris, Cedex 16, France  
Tél. 230 24 74 - Téléx 20002
  - **La Société Nationale Télévision Française 1 (TF 1)**  
Rue Copernic-Jay 16 - 75330 Paris, Cedex 07, France  
Tél. 655 35 35 - Téléx 26003
  - **La Société Antenne 2 (IA 2)**  
Rue du Montessuy 5 - 75341 Paris, Cedex 07, France  
Tél. 655 32 90 - Téléx 204068
  - **La Société France Régions 3 (FPR 3)**  
Av. du Recueil-Poincaré 5 - 75782 Paris, Cedex 16, France  
Tél. 230 22 22 - Téléx 630720
  - **Télédiffusion de France (TDF)**  
Rue Barles 2-28 - 92120 Montrouge, France  
Tél. 57 11 15 - Téléx 250738
  - **La Société Française de Production (SFP)**  
Rue des Alouettes 36 - 75935 Paris, Cedex 19, France  
Tél. 203 69 04 - Téléx 211762
  - **La Radiodiffusion-Télévision Gabonaise (R.T.G.)**  
Case postale 10150 - Libreville, Gabon  
Tél. 22 77 84 - Téléx 5342 - Télér. Radiodiff. Gabon
  - **La Radiodiffusion-Télévision Guinéenne (R.T.G.)**  
Case postale 39 - Conakry, Guinée  
Tél. 44 14 10 - Téléx 640
  - **La Télévision Nationale d'Haïti (R.T.N.H.)**  
Case postale 13400 - Port-au-Prince, Haïti
  - **La Radio Nationale d'Haïti 4 VIRD**  
Rue du Maréchal de Lattre - Case postale 1143 - Port-au-Prince, Haïti  
Tél. 224 20 - Téléx 4 VID-PAP
  - **L'institut International de la Communication (IIC)**  
Rue Fullam 800 - Montréal, Québec - Canada H3X 2R5  
Tél. 873 46 11 - Téléx 622868
  - **La Radiodiffusion-Télévision Centrafricaine (R.T.C.)**  
Case postale 200 succ. Q - Toronto, Ontario - Canada M1A 2L1  
Tél. 464 26 00 - Téléx 623547
  - **Radio-Comores**  
Case postale 250 - Moroni, îles Comores  
Tél. 842 87 87 - Téléx 527321
  - **La Radiodiffusion-Télévision Congolaise (R.T.C.)**  
Case postale 940 - Bangui, République Centrafricaine  
Tél. 61 17 65 - Téléx 62289 - Télér. Radio Centrafricaine
  - **Radio-Alban**  
Case postale 4848 - Bouthroth, Liban  
Tél. 300 360 - Téléx 20223
  - **Radio-Mali**  
Case postale 171 - Bamako, Mali  
Tél. 224 74 - Télér. 421 - Télér. Radio-Mali
  - **La Radiodiffusion-Télévision Marocaine (R.T.M.)**  
Rue El Bihli 1 - Rabat, Maroc  
Tél. 600 09 - Téléx 31010 (radio) 31984 (TV) - Télér. R.T.M., Rabat
  - **La Radiodiffusion-Télévision Mauritanie (R.T.M.)**  
Case postale 48 - Nouakchott - Gombe, Zéfara  
Tél. 231 71 16 - Téléx 21583 (varakin zt)

● **L'Office de Radiodiffusion-Télévision de Mauritanie (O.R.T.M.)**

Casa postale 200 - Nouakchott, Mauritanie  
Tél. 521 64 - Téléx 515 - Télér. RadioMauritanie

● **L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger (O.R.T.N.)**

Casa postale 361 - Niamey, Niger  
Tél. 72 2272 - Téléx 5229 - Télér. RadioNiger

● **Radio-Rwanda**

Case postale 83 - Kigali, Rwanda  
Tél. 5665 - Téléx 557 - Télér. Radio-Rwanda

● **L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (O.R.T.S.)**

Bd de la République 68 - Case postale 1765 - Dakar, Sénégal  
Tél. 21 14 72 - Téléx 634 - Télér. RadioSénégal

● **Le Centre d'études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI)**

Université de Dakar - Dakar-Fann, Sénégal  
Tél. 21 68 75 - Téléx 3338

● **Radio-Seychelles**

Case postale 882 - Victoria, Ille Mahé, Seychelles  
Tél. 22541 - Téléx 2260 - Télér. Sechina, Seychelles

● **La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (S.S.R.)**

Giacomettristrasse 3 - 3000 Berne 15  
Tél. 43 91 11 - Téléx 9111560  
Case postale 234 - 1211 Genève 8  
Tél. 29 33 33 - Téléx 47701

● **La Radiodiffusion Nationale Tchadienne (R.T.N.)**

Case postale 882 - N'Djamena, Tchad  
Tél. 2505 - Téléx 6201 - Télér. Radio Tchad

● **La Radiodiffusion-Télévision de la Nouvelle Marche**

Case postale 3280 - Lamé, 1000  
Tél. 21 63 68 - Téléx 6348 (fm) - Télér. Radio-Vanuatu - Port-Vila

● **La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (R.T.T.)**

Av. de la Liberté, Tunis, Tunisie  
Tél. 267 300 - Téléx 12365 - Télér. Radiodiffusion-Tunis

● **Radio-Vanuatu (R.V.V.)**

Case postale 49 - Port-Vila - République du Vanuatu  
Tél. 29 39 - Téléx 1048 (fm) - Télér. Radio Vanuatu - Port-Vila

● **Radio-Télévision Vietnamienne (R.T.V.N.)**

Rue Quán Su 58 - Hanoï, Vietnam  
Tél. 56349 Hanoï

● **Office Zéro de Radiodiffusion et de Télévision (O.Z.R.T.)**

Case postale 3164 - Kinshasa - Gombe, Zaire  
Tél. 231 71 16 - Téléx 21583 (varakin zt)



LE CIRTEF COMpte

- 41 sociétés membres
- sur 30 pays
- réparties en
  - AMERIQUE DU NORD
  - AFRIQUE
  - ASIE
  - EUROPE
  - PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Le CIRTEF est une association professionnelle  
dont le fonctionnement repose sur:

une Conférence Générale biennale

un Bureau de Direction

un Secrétariat Général permanent logé au  
17e étage de l'édifice de la Télévision Suisse  
Romande à Genève.



CONSEIL INTERNATIONAL  
DES RADIOS-TELEVISIONS  
D'EXPRESSION FRANCAISE

Case postale 234  
1211 Genève 8, Suisse  
Tél. 022/28 12 11  
Télex 428274 CIRT CH





20, quai Ernest-Ansermet  
Case postale 234  
1211 Genève 8, Suisse  
Tél.: (022) 28 12 11  
Télex: 28 274 (CIRT CH)